

belleville

BELLE ÎLE

JUILLET 2010
N° 73

DEMOCRATIE



Le tour
de Lorraine :
étape à Belleville





MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC
PORTES AUTOMATIQUES • FERMETURES ET STORES
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES • MÉTALLERIE

7, Avenue Aristide Briand - 55430 BELLEVILLE
Tél. 03 29 84 23 16 - Fax 03 29 86 13 62

Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/albrand>
E-mail : albrand.sarl@wanadoo.fr



Le maintien à domicile en toute tranquillité

LE SERVICE TÉLÉASSISTANCE DE L'ADMR

24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an

www.filien.com ou 03 29 86 77 77

Filien Ecoute ADMR
Rue A. Sauvy - ZA du Wameau
BP 10219 - 55105 VERDUN



**Travaux du bâtiment
intérieur et extérieur
neuf et rénovation
Terrassement**

*Devis gratuit,
consultez-nous...*

2, allée des Tilleuls - 55840 THIERVILLE

☎ 06 70 43 06 86

c.bat55@orange.fr

LAFRATTA & Fils

18, av. de Douaumont
55100 VERDUN



Tél. 03 29 88 38 04
Fax 03 29 88 28 99

Entreprise Générale du Bâtiment • Façade



CREATION GRAPHIQUE
EDITION & IMPRESSION

LEFÈVREGRAPHIC
studio >>>

NOIR ET COULEUR
TOUS FORMATS • TOUS SUPPORTS
PETITES ET GRANDES QUANTITÉS

VERDUN • Tél. 03 29 85 98 41

PANNEAUX • BACHES • ADHESIFS • COPIES COULEUR

**Patrick
MARTIN**



EXPLOITANT FORESTIER

Elagage et Bottage

**Vente de Bois
de chauffage**



29, rue du Cdt Raynal
55430 BELLEVILLE/MEUSE

Tél. 03 29 83 94 42
(à partir de 19 heures)

Portable 06 07 84 94 14

Le mot du Maire



Bellevilloises, Bellevillois, Chers Administrés,

Soyons fiers, de notre BELLEVILLE-SUR-MEUSE !

Avec ce mois de Juillet, ce sont des ambiances de vacances qui donnent le ton, et de nombreuses animations organisées par les associations de notre commune, aidées techniquement par les services municipaux, ont et vont rythmer ces semaines d'été pour le plaisir des Bellevillois et de nos visiteurs.

La période estivale a commencé avec le comité des fêtes et la participation de notre harmonie municipale et des divers clubs sportifs et associatifs. En effet, le 22 Mai dernier la ville de Belleville a été très heureuse d'accueillir la 4^e étape du circuit de Lorraine en lui apportant son savoir faire qu'il s'agisse de sécurisation du parcours, de l'installation de dispositifs de contrôle ou encore d'espaces dévolus à la presse.

Epreuve prestigieuse, le circuit de Lorraine exige des qualités physiques et morales exceptionnelles : volonté, combativité, ténacité ; un exemple à suivre pour le maintien du dynamisme de notre petite ville ; toutes les forces vives communales se sont mobilisées, afin de soutenir l'évènement, ainsi que la ville en apportant son aide financière et matérielle concourant ainsi au bon déroulement de son organisation. La municipalité est heureuse de s'être associée à cette 5^e édition, épreuve incontournable qui prépare aux autres manifestations estivales, notamment le grand prix de Belleville, organisé comme les années précédentes avec le SAV cycliste qui a eu lieu le 20 juin dernier. Elles se sont poursuivies avec le feu d'artifice, le mardi 13 juillet en soirée, place Maginot, près du canal, dans le cadre des festivités du 14 Juillet. Mais le printemps, c'est aussi une période d'activité intense en particulier pour nos agents des services techniques municipaux, qui, de jour en jour, taillent, nettoient, approprient, plantent ou sèment. Entre espaces publics, sentiers, espaces verts, Belleville offre toute sa séduction ; dès le début de Mars, elle a révélé un paysage qui, de jour en jour, s'est enrichi de couleurs variées. Le vert sombre de certaines plantations ponctue un paysage où s'entremêlent harmonieusement espaces naturels et zones urbanisées. Combien d'entre nous apprécient ce cadre reconnu par les visiteurs occasionnels comme par les nouveaux habitants !

*Mars, c'est aussi le mois où le budget de la commune est voté, un budget préparé avec rigueur et sagesse dans le souci de maintenir la diversité et la qualité des services offerts à tous : **Les taux de l'imposition communale ne changeront pas cette année et ce, depuis huit années successives.** Le budget 2010 voté par le conseil municipal à l'unanimité, permettra de poursuivre à l'instar des années précédentes, l'aménagement de la commune, mais aussi l'amélioration des services aux habitants de Belleville.*

L'ambition d'un budget, c'est avant tout l'affirmation d'une volonté politique forte au service de l'ensemble de la population de notre petite ville. Le budget voté cristallise clairement et sans la moindre ambiguïté, cette détermination ; j'y vois pour ma part, la confirmation de la validité de l'action que nous avons engagée ensemble pour obtenir les moyens de poursuivre nos initiatives en faveur des Bellevillois et sous tous les aspects de la vie municipale.

Etre élu, c'est avant tout, être responsable devant la population. Et c'est aussi et surtout avoir le courage de faire des choix.

Etre élu ce n'est pas promettre monts et merveilles à chaque coin de rue. Non, être élu, c'est avant tout gérer et faire avancer une cité avec un langage de vérité et de pragmatisme, c'est ce que je m'efforce de faire chaque jour, avec mes collègues de la municipalité ; les mêmes principes dictent le budget que j'ai présenté il y a trois mois au conseil municipal, et où nous donnons les grandes lignes dans ce nouveau Belleville démocratie.

Pour tous les élus de la municipalité, le soutien et l'accompagnement de la vie associative sont une nécessité. C'est encore plus vrai dans un contexte, où la crise économique que nous vivons, renforce le besoin de solidarité de nos concitoyens ; nous croyons en l'implication et en la participation de chacun afin de renforcer les liens avec les associations municipales et communautaires. S'il fallait en témoigner il suffit d'exaucer la vitalité jamais démentie du mouvement associatif ; il occupe une place essentielle, et contribue à l'animation de notre vie quotidienne dans les domaines les plus divers : la culture, le sport, les loisirs, l'animation, la solidarité. Notre volonté de bâtir, avec le secteur associatif, un partenariat durable, est aussi basé sur la transparence et sur la confiance. Ce nouveau Belleville démocratie me donne le moyen pour moi et mes collègues adjoints de nous adresser à chaque bellevillois, et de rendre compte de notre action municipale. J'en profite bien entendu pour vous livrer nos réflexions et vous témoigner de la volonté de notre équipe à œuvrer au quotidien de notre petite ville ; pas étonnant alors de me voir employer des mots et expressions qui nous sont chers et qui nous guident tous les jours tels que « solidarité » et « mieux vivre ensemble ». En 2010 d'autres mots accompagneront les nouveaux chantiers que nous allons entreprendre : « fierté » et « attractivité ». Car, c'est le vœu que je formule pour les semaines et mois à venir. Que chaque bellevillois soit fier de sa commune et qu'il en devienne le premier ambassadeur !

Autant d'espoir qui transparait, de volonté partagée et de solidarité affirmée.

Un message d'espoir partagé par beaucoup... Et entendu.

C'est une confirmation, un bel encouragement à poursuivre courageusement, nos efforts, pour mériter et garder votre confiance.

Yves PELTIER

Maire de Belleville-sur-Meuse

Conseiller général du canton de Charny
et du champ de bataille de Verdun

Vice Président du Conseil général de la Meuse

« Délégué à l'environnement, au cadre de vie,
à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement ».

Séance du 10 décembre 2009

Compte-rendu de décisions :

- 1) avenant avec la MSA pour tarif 2010 (visites médicales);
- 2) validation de l'augmentation des taux des cotisations MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) ;
- 3) avenant au marché de travaux pour 1 859,42 euros ;
- 4) régularisation du contrat avec Idex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de conventionner avec la commune de Vacherauville pour des prestations de services ;
- 2) de reconduire le Contrat Educatif Local pour 2009-2010 et de mandater les subventions de ce contrat de l'année écoulée ;
- 3) de renouveler le contrat pour le balayage des rues avec SITA DECTRA ;
- 4) de renouveler le contrat de maintenance de logiciels informatiques pour 343,35 euros ;
- 5) de valider le régime indemnitaire des employés communaux ;
- 6) de valider le statut des heures complémentaires et supplémentaires pour le personnel à temps partiel ;
- 7) de conventionner avec « La France en courant » pour leur passage le 19 Juillet 2010 ;
- 8) d'augmenter le prix du m³ d'eau : de 0,60 à 0,75 euros ;
- 9) d'engager le 1/4 des crédits d'investissement pour le début de l'année 2010 avant le vote du budget 2010 ;
- 10) de valider les décisions modificatives du budget général et du budget de l'eau, soit 15 000,00 euros ;
- 11) d'encaisser un chèque d'AXA suite à un sinistre : 390,00 euros ;
- 12) de valider la subvention 2009 au Comité des Œuvres du Personnel, soit 6 000,00 euros ;
- 13) d'approuver la révision simplifiée du POS suite à enquête publique ;
- 14) d'approuver la procédure de classement ou déclassement par rapport au domaine public : chemin près de l'Intermarché, parcelle rue du Barrage, chemin derrière la rue Mangin, nouvelle voie des logements locatifs au Grand Trise, parcelle chemin des Brouillards ;
- 15) d'engager la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- 16) d'engager les travaux d'entretien de voirie pour : 48 375,00 euros ;
- 17) de nommer « rue des Myosotis » la voie des logements locatifs au Grand Trise ;

18) d'acquérir la parcelle AE 844 d'une surface de 12 a 95 ca pour 2 600 euros ;

19) de faire appel à concurrence pour l'achat de nouvelles cases au colombarium ;

Séance du 28 janvier 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) après la présentation du projet par la société I.R.H., du raccordement du réseau d'eau potable de la commune de Thierville au captage de Bras et de la remise à niveau de la station de pompage de la commune de Belleville, de valider la solution de base à partir de Bras-sur-Meuse ;
- 2) de renouveler la convention ATESAT avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour 1 997,86 euros ;
- 3) d'encaisser le chèque de 647,72 euros (don de la Goujonnrière Meusienne) ;
- 4) de valider le dossier des sanitaires pour la salle des fêtes de Belleville pour demande de subvention à l'Etat (D.G.E.), de déléguer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de Charny ;
- 5) de valider les demandes de financement au Conseil général et à la Communauté de Communes de Charny pour la course du Circuit de Lorraine du 22 mai 2010 ;
- 6) de renouveler le contrat avec l'entreprise De Runz pour l'entretien du parvis de la mairie : 2 408,00 euros ;

Séance du 1^{er} avril 2010

Compte-rendu de décisions :

- 1) de confier la maîtrise d'œuvre à Risk Partenaires pour renégocier le marché des assurances ;
- 2) de renouveler les conventions avec Socotec et Portal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de donner un avis favorable à l'enquête publique concernant l'installation classée de l'Union Laitière de la Meuse ;
- 2) d'accepter la convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour la capture des animaux errants ;
- 3) de voter les tarifs du Centre de Loisirs communal et de valider son fonctionnement ;
- 4) d'accepter l'adhésion de nouvelles communes à la FUCLEM (syndicat d'électrification) ;
- 5) de donner mandat au Centre de Gestion des collectivités pour la consultation sur les risques statutaires (personnel) ;

- 6) de voter le compte administratif 2009, général, eau et lotissement (annexes) ;
- 7) d'approuver les comptes de gestion du trésorier ;
- 8) d'affecter les résultats au budget prévisionnel 2010 :
 - général : 364 962,78 euros à la section fonctionnement
 - eau : 78 664,77 euros à la section fonctionnement ;
- 9) de voter les taux de fiscalité 2010 (annexes). Ils restent inchangés ;
- 10) de voter les budgets primitifs 2010, général, eau et lotissements ;
- 11) de valider la prospection, mise en concurrence et signature des contrats pour un emprunt ;
- 12) de voter un nouveau tarif d'occupation du domaine public : 20,00 euros la semaine ;
- 13) d'encaisser le produit d'une vente de terrain (2 500,00 euros) ;
- 14) de conventionner avec VEOLIA pour les prestations ;
- 15) de conventionner avec le SMATUV pour un groupement de commandes concernant l'assainissement du virage ;
- 16) de conventionner avec l'E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier de Lorraine) ;
- 17) de consulter les entreprises pour la signalisation routière ;

Séance du 3 juin 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de reconduire le spectacle des danses ukrainiennes ;
- 2) de conventionner avec le Centre de Gestion des Collectivités si besoin de prestations ;
- 3) de voter les subventions 2010 ;
- 4) de valider le tarif de garderie du Centre de Loisirs (en dehors des heures de fonctionnement) : 2,00 euros ;
- 5) de valider l'indemnité de gardiennage de l'église : 118,98 euros ;
- 6) d'encaisser les chèques concernant le repas des Têtes Blanches ;
- 7) d'adopter l'avant-projet d'aménagement de la rue Aristide Briand ;
- 8) dans le cadre du groupement de commandes avec le SMATUV, désignation de 2 membres pour la commission d'appel d'offres : J. Champ et M.-P. Soubrier.
- 9) de désigner le cabinet d'étude pour le PLU suite à l'appel d'offre, le Cabinet Environnement Conseil est retenu pour 26 754,52 euros TTC.

- 10) de lancer l'appel à maîtrise d'œuvre pour le changement de la conduite d'eau potable rue Jean Jaurès ;
- 11) de valider l'avenant au contrat d'assurance avec la SMACL et un remboursement de 553,38 euros ;
- 12) de céder une nouvelle parcelle rue du Fort pour une surface de 1 a 70 au prix de 850,00 euros, frais à la charge de l'acquéreur ;

Séance du 29 juin 2010

Avant d'aborder les points d'ordre du jour, les Conseillers municipaux ont assisté à une présentation par la D.D.T. (MM. Rouyer, Claude et Bazart) sur l'approche environnementale de l'urbanisme (A.E.U.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver le nouveau plan de financement concernant les travaux des sanitaires de la salle des fêtes de Belleville suite à l'obtention de la D.G.E. (24 000,00 euros) et de la réserve parlementaire (8 000,00 euros) ;
- 2) d'approuver le rapport annuel sur l'eau 2009 ;
- 3) d'approuver la convention avec V.N.F. pour l'occupation du domaine fluvial pour une conduite d'eau potable à titre gratuit ;
- 4) d'approuver la convention avec V.N.F. pour l'occupation du domaine fluvial par le Club d'Aviron : 862,12 euros ;
- 5) de créer un emploi saisonnier administratif ;
- 6) d'exonérer de la T.L.E., tous constructeurs répondant aux critères de l'article 1585 C al. II du Code général des impôts.

Horaires d'ouverture de la Mairie de BELLEVILLE Tél. 03 29 84 31 81

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00
(permanence état-civil)



Horaires d'ouverture de la CODECOM de CHARNY Zone des Marronniers Tél. 03 29 84 33 44

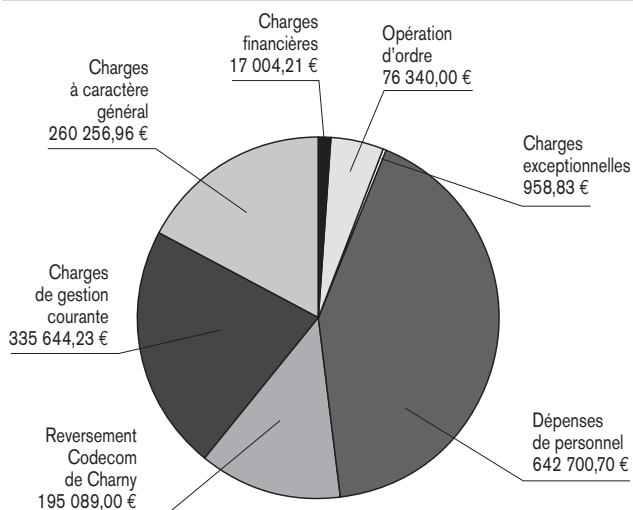
- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009

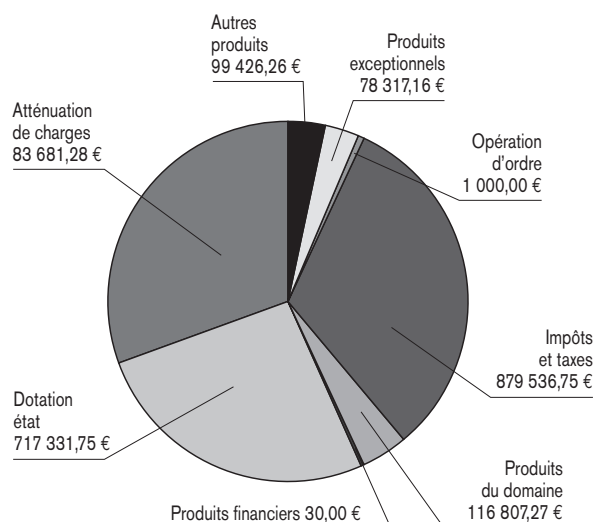
Le compte administratif général 2009 a été présenté au Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} avril 2009. Ce document dresse et constate les dépenses et les recettes réalisées au 31 décembre de l'année concernée. Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal, excepté le Maire, puisque le compte administratif est le reflet de sa gestion. De plus, ce document est contrôlé par le percepteur qui a établi un compte de gestion qui doit correspondre parfaitement au compte administratif. L'excédent de ce bilan 2009 est reporté sur l'exercice suivant.

FONCTIONNEMENT 2009

DÉPENSES : 1 527 993,93 €

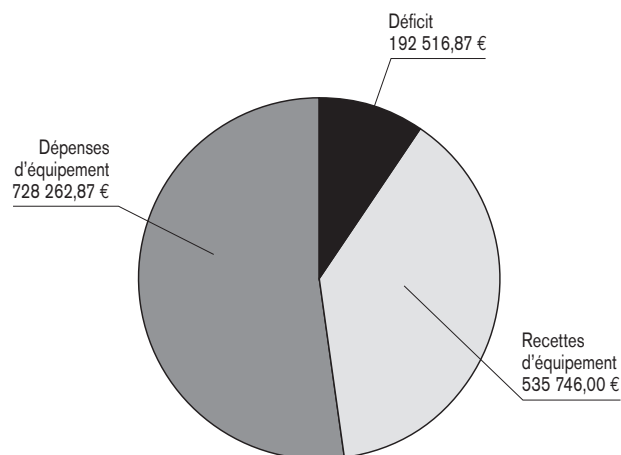


RECETTES : 1 976 130,47 €



Excédent de fonctionnement : 448 136,54 euros.

INVESTISSEMENT 2009



Au total, il ressort un excédent cumulé de 364 962,78 euros après la reprise du déficit d'investissement N-1 (278 670,69 euros) et de l'excédent de fonctionnement N-1 de 388 018,30 euros.

SERVICES DES EAUX 2009

- Dépenses d'exploitation :	199 466,92 €
- Recettes d'exploitation :	96 827,08 €
dont ventes d'eau :	95 625,00 €
- Excédent cumulés :	78 664,27 €
- Dépenses d'investissement :	23 620,29 €
- Recettes d'investissement :	86 796,74 €
- Excédents résultats cumulés :	270 391,53 €

Au cours de la même séance, la fiscalité 2010 et le budget primitif 2010 ont été votés.

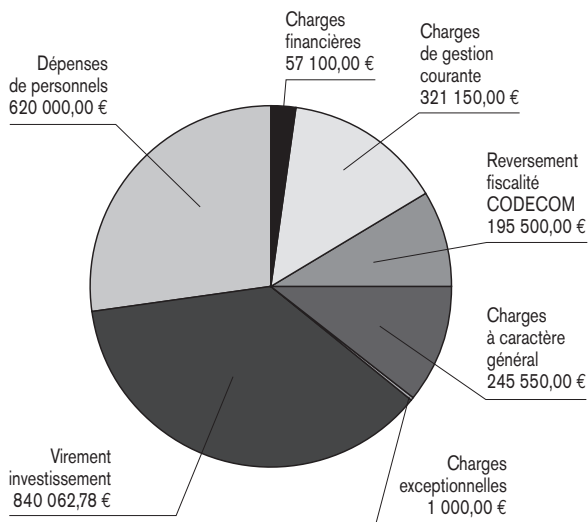
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	9,19	9,19	9,19	9,19	9,19	9,19
Foncier bâti	21,98	21,98	21,98	21,98	21,98	21,98
Foncier non bâti	32,35	32,35	32,35	32,35	32,35	32,35
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le produit attendu pour 2010 des quatre taxes directes locales se répartit ainsi :

- Taxe d'habitation :	333 873,00 €
- Foncier bâti :	527 960,00 €
- Foncier non bâti :	6 114,00 €
- Taxe professionnelle :	0 €

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2010

DÉPENSES : 2 280 362,78 €

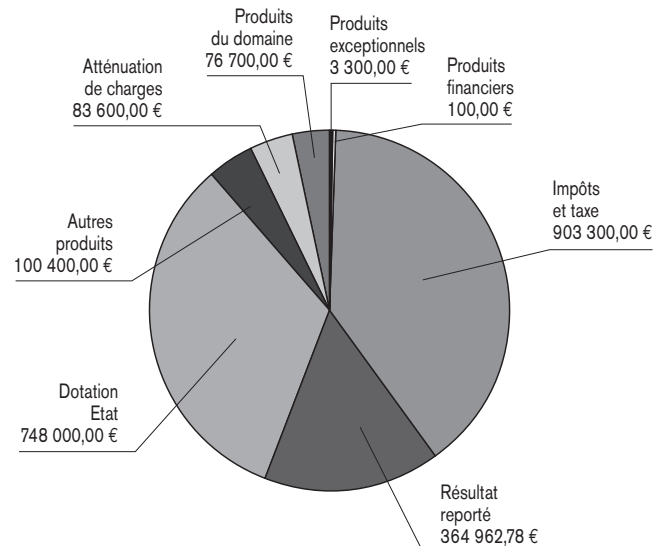


- **Charges à caractère général** : eau, gaz, électricité, entretien bâtiments, réseau, assurance, affranchissement, téléphone, fêtes et cérémonies, impôts et taxes, etc...
- **Dépenses de personnel** : rémunérations et cotisations sociales.
- **Charges de gestion courante** : indemnités élus, cotisations retraite, contingent aide sociale, contributions intercommunales, subventions associations, participations collèges, etc...
- **Charges financières** : intérêts des emprunts.
- **Reversement Codecom** : transfert de charges voté à la Codecom de Charny.

BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2010

- Dépenses d'investissement : 1 699 100,00 €
dont reste à réaliser N-1 : 118 290,39 €
- Recettes d'investissement : 2 288 577,95 €
dont subventions : 426 450,37 €

RECETTES : 2 280 362,78 €



- **Charges diverses** : amortissement, charges exceptionnelles.
- **Produits du domaine** : locations, redevances, concessions, revenus des immeubles.
- **Impôts et taxes** : impôts locaux.
- **Participation de l'Etat** : dotation globale de fonctionnement, compensations, participations diverses.
- **Autres produits** : produits divers, remboursements, atténuation des charges.

BUDGET ANNEXE DES EAUX 2010

- Dépenses d'exploitation : 221 067,27 €
dont entretien réseau : 185 000,00 €
- Recettes d'exploitation : 142 403,00 €
dont ventes d'eau : 135 000,00 €
+ excédent reporté : 78 664,27 €
- Dépenses d'investissement : 459 103,00 €
- Recettes d'investissement : 267 375,79 €
+ excédent : 191 727,26 €

ENCOMBRANTS

Le ramassage des objets encombrants par la société SITA DECTRA aura lieu le **LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010** sur le territoire de la commune.

PETIT RAPPEL :

Sont considérés objets encombrants : les vieux meubles, literie, vêtements, vélos, jouets.

Les réfrigérateurs, pneus, carcasses de voiture, pots de peinture, solvants, grillages, batteries, petit électroménager, gravats, branchages et tout déchet contenant des acides, doivent suivre un processus de collecte sélective. Mais pas dans la nature, s'il vous plaît !

Ne ratez pas la date : il n'y aura pas de collecte de rattrapage.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Article L 2224-5 du CGCT - Décret 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007

ANNÉE 2009

I - SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de Belleville-sur-Meuse assure la distribution de l'eau potable à ses abonnés à partir de deux points de prélèvement :

1) CAPTAGE DE LA FONTAINE DE LAVIAU A SIVRY-LA-PERCHE

A l'origine, ce captage datant de 1924 a assuré la desserte de la commune de Belleville-sur-Meuse jusqu'aux années 1980 à partir desquelles s'est progressivement substitué le champ captant de BRAS-SUR-MEUSE.

Cet ancien réseau transitant par les communes de Fromeréville-lès-Vallons et Thierville-sur-Meuse dessert 6 abonnés dont la consommation annuelle globale n'excède pas quelques centaines de mètres cubes.

Ce point de prélèvement n'a jamais fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Il est aujourd'hui obsolète et la distribution des 6 usagers sera à terme vraisemblablement reprise au compte des communes de Fromeréville et Thierville ; les partenaires potentiels s'interrogent sur l'évolution du futur réseau à réaliser par le Département depuis Bras-sur-Meuse vers l'Argonne et dont le tracé est projeté à proximité des 6 usagers.

2) PUIS N° 2 DU CHAMP CAPTANT DE BRAS-SUR-MEUSE

Cette zone aquifère importante a été déclarée d'utilité publique pour le compte du Département le 27 mai 1981.

La commune est autorisée depuis cette date par convention avec le Conseil Général à utiliser ce puits pour ses besoins, amplement satisfaits en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil Général s'est engagé à assurer les mesures de protection du captage selon les dispositions de la DUP du 27 mai 1981 et porte actuellement un projet de captage commun de Belleville-sur-Meuse et Thierville-sur-Meuse.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

La quantité prélevée en 2009 et mesurée par un compteur s'est élevée à 365 068 m³.

Ce prélèvement alimente 4 châteaux d'eau de capacité diverse situés zone de Wameau, rue du Fort, aux Closeries et au cimetière et un réseau d'environ 25 kilomètres desservant 1 400 abonnés.

La consommation de l'eau facturée par Véolia Eau a représenté 164 947 mètres cubes, soit un rendement de réseau voisin de 45 % que la commune s'efforce d'améliorer par une attention particulière aux fuites et à la consommation non facturée.

La commune a confié la gestion des installations pour 3 années renouvelables à VEOLIA EAU qui assure désormais, entre autres prestations, un service d'astreinte 24h/24h et met en place un processus de sectorisation du réseau pour en détecter les fuites.

La commune dont la propre consommation s'est élevée à 892 m³ compte parmi les gros consommateurs :

– le quartier Bayard :	11 465 m ³
– le GPBM :	1 540 m ³
– l'abattoir :	26 610 m ³

Les contrôles sanitaires effectués sous l'égide de la DDASS par le laboratoire IPL sont tous conformes aux normes de salubrité avec un chlorage permanent au prélèvement et ont été communiqués aux usagers selon la réglementation.

III - INDICATEURS FINANCIERS

Le relevé des consommations et la facturation sont assurés par VEOLIA au coût unitaire de 0,8696 euro TTC par facture.

Le prix de l'eau potable distribuée a été fixé par délibération du 29 septembre 2006 et a été réévalué à 0,60 € à compter du 1^{er} janvier 2007, et 0,75 € à compter du 1^{er} janvier 2010.

Conformément à la dégressivité réglementaire adoptée par délibération du 02 juin 2000, le mètre cube Hors TVA de 5,5 % valait au 2^e semestre 2009 :

0 à 6 000 m ³		0,60 €
6 000 à 12 000 m ³	Cœf 0,8	0,48 €
12 000 à 24 000 m ³	Cœf 0,6	0,36 €
Au-delà de 24 000 m ³	Cœf 0,5	0,30 €

Prix du mètre cube : 2^e semestre 2009

Redevance communale		0,6000
Préservation ressources en eau		0,0335
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Consommation (part distributeur)		1,9148
Consommation (part SMATUV)		0,45
ORGANISMES PUBLICS		
Lutte contre la pollution		0.3450
Voies navigables de France		0,0123
Modernisation des réseaux de collecte (Agence eau)		0,30
Total hors TVA		3,6556 €
TVA 5,5 %		0,2011 €
TOTAL m³ TTC	3,86 € arrondi	3,6556 €

Au prix TTC du mètre cube s'ajoute un **forfait semestriel** de 25,90 € TTC d'abonnement au réseau d'assainissement perçu par Véolia Eau, à l'avance pour le semestre suivant.

Il convient d'ajouter cette somme à la consommation réelle de l'abonné.

Pour une consommation annuelle de 120 m³ :

$$120 \text{ m}^3/\text{an} \frac{25,90}{120} = 0,2158 \text{ euro le m}^3 \text{ HTVA}$$

$$0,227 \text{ euros le m}^3 \text{ TTC}$$

SOIT UN PRIX MOYEN GÉNÉRAL TTC DE : 4,09 Euros le m³.

Depuis 2006, une somme de 40 000,00 euros représentative d'un équivalent temps plein d'un employé des services techniques est reversée au budget général de la commune.

Aucun encours de dette ne figure au budget annexe de l'eau.

BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF 2009			
Section d'exploitation			
	BUDGET 2009		COMPTE ADMINISTRATIF 2009
Dépenses	284 804,00		199 466,00
Recettes	103 500,00		96 827,00
Section d'investissement			
Dépenses	184 400,00		23 620,00
Recettes	171 304,00		86 796,00

Tels sont les éléments essentiels qui doivent être portés à la connaissance des usagers du service.

Rapport présenté au conseil municipal du 29 juin 2010,
Le Maire, Yves PELTIER.

Scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la commune de Belleville-sur-Meuse a transféré la compétence scolaire à la communauté de communes de Charny.

C'est ainsi que la communauté de communes de Charny assure le fonctionnement et l'investissement pour les écoles à Belleville (élémentaire et maternelle), à Bras-sur-Meuse (maternelle), à Charny (élémentaire), à Fromeréville-lès-Vallons dans le cadre du syndicat mixte scolaire de Sivry-la-Perche qui regroupe 4 communes dont 2 du territoire de la communauté de communes de Charny (Fromeréville et Montzéville).

Après l'extension de l'école maternelle à Bras-sur-Meuse en 2007, la communauté de communes de Charny vient de réaliser le groupe élémentaire à Charny pour un montant de 1 532 000 € HT, un investissement important pour lequel elle a reçu 722 000 euros de subventions.

Un espace restauration vient d'être réalisé à Fromeréville

Les futurs investissements seront réalisés dans les écoles à Belleville :

- Les classes de l'école maternelle sont au nombre de 6, 3 ont déjà été rénovées, 2 seront faites cet été, il en restera une et la salle d'évolution.

- A l'école élémentaire, le dossier pour le bloc sanitaire est bien engagé et trois tableaux numériques seront installés pour la rentrée 2010. Une réflexion s'engage pour y créer un espace périscolaire (service garderie et restauration).

Lorsque les agents des services techniques de Belleville interviennent dans les écoles, leur temps passé fait l'objet d'une facture à la Communauté de communes de Charny.





MEMBRE YVES PELTIER
MAIRE ET CONSEILLER GÉNÉRAL
MEUSE
1P 13
15100 BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Vendredi le 25 décembre 2009

Monsieur le Maire,

Un grand merci de m'avoir permis de participer à la réunion de vos collègues. C'est un véritable plaisir de voir autour d'un même thème des élus locaux travailler.

En tant que médecin qui voit bénéficier de la présence des donateurs qui vous envoient des sangs, mais aussi m'occuper de votre responsabilité et efficace participation.

Vous transmettre cette information en précisant tout ce que vous pouvez, mais également toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de ces journées.

Enfin, une fois encore et en attendant de pouvoir vous l'exprimer de vive voix, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon sentiment de profonde et sincère amitié.

Pour le maire responsable
de Belleville
Monsieur YVES PELTIER
Maire et Conseiller Général
Membre des équipes médicales

P.S: N'hésitez pas à m'appeler

BELLEVILLE-SUR-MEUSE le 25 décembre 2009
15100 Belleville-sur-Meuse, France - Téléphone: 03 83 33 13 13
(et par fax au 03 83 33 13 13)



Belleville-sur-Meuse le 10 mai 2010

Monsieur Yves PELTIER
Maire de BELLEVILLE SUR MEUSE
Conseiller Général du Canton de CHARNY
et du Canton de Sabailly de VERDUN
Vice-Président du Conseil Général de la Meuse
« Député à l'honneur » et « Député du Voté »
À Mieris, à l'ère et à l'assainissement

A

Monsieur le Directeur de la
Société ACOFRIS
8 Allée des Veffs de la Reine
CS 10320
54219 VANDOEUVRE LES NANCY

YVES PELTIER - Maire

Objet : opération Mieris ACOFRIS

Monsieur le Directeur,

Je viens d'être informé par les habitants du Chemin des Bouillards à BELLEVILLE SUR MEUSE où vous avez installé la Résidence Française de Cheval.

En effet, le conseil est fait chaque jour que les habitants de la résidence sortent du parking pour rejoindre le site par une voie escarpée sans marquage de temps d'arrêt. C'est certain car il n'y a aucun signalisation et il est à noter que la présence du pont ACOFRIS peut poser problème pour avoir une signalisation routière, mais je souhaite que vous envisagiez une solution afin de trouver une solution viable à régler ce problème d'accès à la voie publique en toute sécurité tant pour vos locataires, les riverains, que pour les autres usagers de la route.

Dans cette perspective, et restant à votre disposition pour en parler, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération très distinguée.



Le Maire de BELLEVILLE SUR MEUSE
et Vice-Président du Conseil Général de la Meuse
Yves PELTIER

21, rue Général de Gaulle - 54219 VANDOEUVRE LES NANCY
03 83 33 13 13 - Fax 03 83 33 13 13 - Email: yves@belleville-sur-meuse.fr

VŒUX

Séance plénière du 8 avril 2010

Vœu déposé par M. Yves PELTIER

Développement médical et aménagement du territoire

Depuis plusieurs années, les collectivités du monde rural offrent les autorités nationales sur le devant préoccupant de la présence médicale sur leurs territoires ; Ce débat a donné lieu en Meuse à des initiatives de la part du Conseil Général qui a pris des mesures permettant la mise en place de bureaux à destination d'étudiants en médecine en contrepartie de leur installation en Meuse ainsi que d'un dispositif d'appui à la création de maisons de santé pluridisciplinaires.

Actuellement, deux bureaux ont été accordés et de nouveaux contrats se manifestent.

Certaines collectivités meusiennes ont réalisé du positif avec le soutien du Département et de l'ensemble des partenaires, nos projets de maisons médicales qui participent également à cette mission pour le maintien d'une offre de soins de qualité accessible à tous.


Dans son récent discours dans le Lot-et-Cher concernant le monde rural, le Président de la République a également annoncé le renforcement de ses aides à l'attractivité du monde rural à destination des professionnels médicaux.

Il n'est donc pas moins que ces mesures ne sont pas de nature à péjorer l'ensemble des défis médicaux ou qui s'annoncent dans les domaines de la médecine générale ou spécialisée.

Les questions qui se posent dans ce domaine trouvent aussi leurs réponses dans un aménagement régional ou interrégional, nos territoires doivent approfondir leurs relations et leurs coopérations avec les établissements des hôpitaux pour pouvoir maintenir un accès aux plus hautes technologies et expertises médicales.

Dans le cadre de la ROPH, la création de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) est une donnée importante dans la conduite de la réflexion sur l'aménagement médical du territoire. Je souhaite que le Conseil Général de la Meuse prenne au plus vite les contacts nécessaires pour faire valoir ses propres problématiques dans la vision régionale qui se dessinera dans les prochains mois et d'insister notamment sur la détermination des zones dites « défavorisées » en offre de soins et bénéficiant d'un régime d'aides particuliers.

Afin que cet enjeu déterminant pour l'avenir de la ruralité soit perçu dans toute sa importance, je souhaite que le Conseil Général organise une séance de présence du Directeur de l'ARS lors d'un prochain conseil afin de trouver les plus grandes synergies et complémentarités entre notre action locale et les politiques nationales et régionales.



Yves PELTIER

Séance plénière du 8 avril 2010

Vœu déposé par M. Yves PELTIER

Pour le développement des usages numériques

L'adhésion de la mise en place du réseau de solidarité du Haut défilé en Meuse est une étape déterminante qui doit se prolonger par la recherche de développement des usages numériques.

En effet le développement de ces usages en milieu rural peut permettre des progrès très sensibles de pratiques qui concourent à améliorer le mode de vie des ruraux et leur accès aux services.


C'est tout dans le cas du vieillissement, de l'animation de réseaux de solidarité auprès de personnes dépendantes, mais aussi dans le renforcement des pratiques pédagogiques et de découvertes offertes aux élèves et collégiens meusiens, dans le développement de l'offre de formation à distance (...)

Et le Conseil Général développe actuellement des projets dans certains de ces domaines. Il doit aussi attirer une attention forte sur les initiatives des collectivités de proximité ou en leur faire le choix de développer les usages numériques.

A cet Agent Initiative de la création d'un « numérique » par le commune de Bras sur Meuse constitue un exemple de mise en valeur des usages publics et participatifs d'internet.

Je souhaiterais que le Conseil Général puisse recevoir ces initiatives de développement des usages numériques et fédérer ses propres initiatives et celles des collectivités dans une base de données qui pourront être profitable à tous les autres départements.

Sur cette base pourraient être organisées des rencontres pour l'élaboration d'une politique départementale de stimulation du développement des usages numériques.



Yves PELTIER

VOEU



YVES PELTIER

Maire de Belleville-sur-Meuse
Vice-Président du Conseil Général de la Meuse
Conseiller Général du Canton de CHAMNY sur MEUSE

Belleville, le 15 juin 2010

Vœu d'Urgence
Séance Plénière du 17 juin 2010

Adoption de dispositions fiscales permettant d'alléger les charges des contribuables habitant les zones climatiques les plus rudes

Les personnes résidant dans les régions réputées pour leurs hivers rigoureux où les températures extérieures sont particulièrement basses, voient leurs charges augmenter sensiblement, notamment pour couvrir leurs dépenses de chauffage et d'habillement.

Cette situation me semble inéquitable, particulièrement pour les populations aux revenus les plus modestes ou pour les familles nombreuses, comportant des enfants en bas âge.

C'est pourquoi, je formule le souhait que puissent être envisagées des mesures compensatoires d'allègement de charges applicables à ces populations, après étude et identification des zones climatiques pour lesquelles les températures moyennes annuelles sont les moins élevées comparativement aux moyennes nationales.

Yves PELTIER

Conseil Général de la Meuse - Place Pierre-François Guélin - BP 214 - 55012 BELLEVILLE - Cedex - www.meuse.fr

CANICULE

ayez le bon reflex

- de voisinage, en vous inquiétant quotidiennement de l'état de santé des personnes isolées, dépendantes ou fragiles de votre entourage ;
- en les incitant à rester au frais et en leur apportant vos conseils et votre aide (les hydrater, les alimenter, faire leur courses, etc) ;
- en cas d'anomalie ou d'urgence, prévenir :

les services de
la Mairie de BELLEVILLE
au 03.29.84.31.81

ou le SAMU, composer le 15

ou le SAMU social, composer le 115

ou appeler le Médecin de garde
au 08.20.33.20.20

Sachez aussi que les personnes de plus de 65 ans, ou inaptes au travail de plus de 60 ans, ou handicapées adultes peuvent demander leur inscription sur le fichier du plan vermeil par téléphone ou par écrit auprès des services de la mairie de BELLEVILLE.

RAPPEL de M. le Préfet de la Meuse en date du 26 mars 2010 sur

l'interdiction de l'utilisation des détecteurs de métaux et la récupération d'engins de guerre

Des fouilles avec utilisation de détecteurs de métaux, en vue de la recherche tant d'objets archéologiques que d'engins de guerre, sont signalées sur le territoire du département. Je vous rappelle que cette pratique est interdite sur **le territoire de l'ensemble des communes du département de la Meuse.**

Afin d'éviter tout nouvel accident en cas de découverte d'engins de guerre, il m'apparaît opportun de sensibiliser une fois de plus la population sur le danger mortel que peuvent représenter le transport et la manipulation de tels engins de guerre et plus particulièrement ceux à charge chimique. Tous représentent un risque, variable selon leur nature, leur état mécanique et leur vieillissement. Avec l'âge une munition devient généralement de plus en plus dangereuse.

Conformément aux dispositions du décret n° 95-589 du 6 mai 1995 modifié, ces matériels de guerre sont classés comme armes de 1^{ère} catégorie. Leur transport et leur détention sont par conséquent interdits sous peine de sanctions pénales.

Il convient de rappeler qu'en cas de découverte ou de détention de ces engins, il ne faut surtout pas les déplacer, ni les toucher afin d'écartier tout risque d'explosion ou d'intoxication par manipulation, choc, ou contact avec la chaleur.

Avant l'intervention des démineurs qui sont les seuls compétents en la matière, cette découverte ou cette détention d'armes de guerre doit être signalée à la mairie, ou à défaut, aux services de gendarmerie ou de police.



Cette liste récapitulative retrace les principales actions, mais il faut noter et souligner le travail effectué par les agents des services techniques au quotidien. A savoir tout l'entretien des espaces verts de la commune, le fleurissement, l'entretien régulier dans les bâtiments communaux (écoles, halle des sports, bâtiments des associations), l'entretien de la voirie communale et des chemins, la vérification régulière de l'éclairage public, les interventions sur le réseau d'eau (réparation des fuites et gestion du réseau), l'aide apportée aux associations lors de l'organisation de leurs manifestations. Ce dernier point

est à souligner car cela représente beaucoup de temps donné par les services techniques aux associations qui ajouté aux subventions votées chaque année montre le soutien actif et concret à la vie associative.

TRAVAUX TERMINES

- le changement des luminaires rue de Douaumont ;
- l'aménagement de l'entrée du local du club d'aviron ;
- le fleurissement dans la commune, de nouvelles rues ont été fleuries ;
- le nettoyage et la remise en peinture de la mairie ;
- le nettoyage des façades de l'école maternelle ;
- remise en peinture des couloirs de l'école maternelle avec les agents de la communauté de communes de Charny ;
- aménagement des espaces verts aux Closeries et au lotissement du Grand Trise ;
- la remise en peinture des grilles du monument et de l'église ;
- la remise en peinture du sous-sol de la salle des fêtes ;
- la remise en état de la voirie dans différentes rues par des « emplois ».

TRAVAUX ET ÉTUDE EN COURS

- aménagement du virage et carrefour des rues République, Driant, de Gaulle et Mangin : le dossier est validé, les travaux commenceront par l'assainissement puis le changement de la conduite d'eau potable, et ensuite l'aménagement en surface ;
- le dossier d'aménagement paysager de la rue Aristide Briand : l'avant-projet est prêt et permet de préparer les demandes de subventions ;
- aménagement du bassin d'orage au lotissement du Grand Trise ;
- la pose de l'éclairage public chemin de Décauville ;
- la rénovation des toilettes de la salle des fêtes ;
- le changement de la conduite d'eau rue Jean Jaurès ;
- la procédure pour transformer le POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisme) est en cours. Le cabinet d'études commence le travail en septembre ;

- travaux sur le réseau d'eau : pose de compteurs de sectorisation ;
- le ravalement des façades du presbytère ;
- l'appel à concurrence pour la signalisation routière.

VOS DROITS, VOS DEVOIRS...



**Le médiateur
national
de l'énergie**

Informer, conseiller, protéger

Le médiateur national de l'énergie est une institution publique indépendante dont le rôle est d'informer, conseiller et protéger les consommateurs.

Le recours au médiateur est gratuit en cas de litige avec un fournisseur d'électricité ou de gaz naturel.

Dans quel cas peut-on saisir le médiateur national de l'énergie ?

Le consommateur peut saisir le médiateur si, deux mois après avoir adressé par écrit une réclamation à son fournisseur d'énergie, aucune réponse ou aucune réponse satisfaisante ne lui a été donnée. Le dossier doit comprendre l'ensemble des pièces utiles à son examen (copie des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés...) ainsi que le formulaire de saisine téléchargeable sur le site www.energie-mediateur.fr. On peut aussi saisir le médiateur en ligne.

Comment les consommateurs peuvent-ils saisir le médiateur national de l'énergie ?

- Internet : **energie-mediateur.fr**
- Courrier : **Médiateur national de l'énergie**
Libre réponse n° 59252
75443 Paris Cedex 09
- Téléphone : **N° AZUR 0 810 112 112** (prix appel local).

RMI + API = RSA

Depuis le 1^{er} juin, le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Cette action vise à augmenter les revenus modestes et faciliter le retour à l'emploi.

Vous avez plus de 25 ans ⁽¹⁾ et résidez en France. Depuis le 1^{er} juin, vous pouvez prétendre au revenu de solidarité active, qui prévoit une aide aux personnes sans emploi et aux salariés à faibles revenus. Initié par le décret 2009-404 du 15 avril 2009, il remplace le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé. Son montant est fonction de la situation familiale et des ressources du bénéficiaire.

Un adulte isolé avec un enfant à charge pourra donc recevoir 778,32 € par mois, plus 194,58 € par enfant supplémentaire.

Les salariés aux ressources modestes profitent également d'une aide financière forfaitaire. Elle est de 454,63 € pour un adulte seul et de 681,95 € pour un couple. Un supplément de 136,39 € par enfant à charge est prévu. Il passe à 181,85 € à partir du troisième enfant.

Cette nouvelle prestation ne s'arrête pas en cas de reprise d'activité. Elle est simplement revalorisée selon les nouvelles ressources du foyer et les aides familiales complémentaires.

Le formulaire est à retirer à la Caisse des allocations familiales et à déposer au Centre communal d'action sociale de votre mairie ou dans les services sociaux du département.

Pour plus d'informations, consultez www.rsa.gouv.fr

(1) Les jeunes de moins de 25 ans avec enfants à charge peuvent aussi y prétendre.

Attention ! Chevreuil, cerf, sanglier



En cas de choc avec un animal sauvage, vous pouvez être indemnisé.

En 2008, 38 000 collisions ont eu lieu avec un animal sauvage ⁽¹⁾. Autrement dit, un animal qui n'appartient à personne et qui peut causer de gros dégâts. Alors, sans responsable, comment se passe l'indemnisation ? Contactez d'abord votre assureur pour qu'un expert confirme les faits. Attention, l'accident doit avoir lieu sur une voie ouverte à la circulation publique. Pensez aussi à conserver un maximum de preuves (témoignages, photos, poils, ...) Si votre assurance ne prévoit pas de garantie conducteur, vous serez indemnisé par le Fonds de garantie automobile des assurances obligatoires de dommages (FGAO) pour les préjudices corporels subis. Si vous n'êtes pas en « tous risques », il remboursera aussi les dégâts matériels après étude du dossier. En ce qui concerne les assurés « tous risques », il prend en charge la franchise. Vous avez six mois pour faire votre déclaration.

(1) Source FGAO, www.fga.fr

INFOS EN BREF...



Présence Verte, premier opérateur de téléassistance aux personnes souhaite pouvoir apporter son service à un maximum de personnes dans nos 3 départements de Marne, Ardennes et Meuse.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a pris la décision de diminuer les frais d'installation de notre service et de les ramener à **30 €** au lieu de 60 €, à compter du **01/02/2010**.

L'Événement-Spectacle "Des flammes à la lumière"

Une aventure exceptionnelle

Depuis 14 ans, 550 bénévoles se dévouent avec passion pour réaliser chaque été ce spectacle dans la carrière d'Haudainville. C'est une magnifique aventure collective qui explique le succès de cette manifestation, la plus importante d'Europe sur la Grande Guerre.

Et si vous rejoigniez cette grande famille des bénévoles ? Soyez rassurés : aucune compétence n'est nécessaire. Il suffit simplement de vouloir participer. Vous serez bien accueillis et intégrés immédiatement.

Alors n'hésitez pas et vivez au moins une fois cette expérience unique ! Vous ne le regretterez pas.



CONNAISSANCE DE LA MEUSE

Carrières d'Haudainville - 55100 Verdun - Tél : 03 29 84 50 00 - Fax : 03 29 84 82 00

Mail : connaissancedelameuse@wanadoo.fr

Environnement – Collecte des ordures ménagères

Pour une bonne utilisation des sacs de tri :

• il est encore constaté que subsistent de curieuses croyances en ce qui concerne l'utilisation des sacs de couleur JAUNE et de couleur BLEUE destinés au tri sélectif.

PARMI LES EXEMPLES CONSTATÉS :

Ces sacs sont déposés dans les bacs à ordures ;

► **NON : les sacs doivent être déposés à côté des bacs :**

• **le mardi, le sac BLEU** contenant les papiers, journaux, magazines, prospectus, les cartons et cartonnets d'emballage ;

• **le vendredi, le sac JAUNE** destiné à la collecte des flacons et bouteilles en plastique, des emballages métalliques et des briques alimentaires.

► **encore plus sidérant ***, les bacs à ordures contiennent le mardi des ordures ménagères sous sacs de couleur bleue et le vendredi des ordures ménagères sous sacs jaunes.

* c'est hélas authentique.

Suivez mon conseil :

JETONS MOINS et TRIONS PLUS,
parce que : **(- de déchets) = (+ d'avenir)**

Indélicatesses et mauvais comportements

La personne qui, par étourderie sans doute, a oublié son bidet devant les bennes à verre situées à l'intersection de la rue de la République et du Chemin du Cugnet, peut venir le réclamer en Mairie.



Autres comportements non citoyens

► sacs jaunes lestés de graviers, utilisés en ouvrage de soutènement ou de calage d'un muret en béton.



Vu au Grand Trise

► revues, prospectus, journaux, confiés à l'un des bacs du Cimetière, habituellement destinés à collecter les fleurs fanées sur les tombes.



ASSOCIATIONS

Bénévole : ce que vous devez savoir...

De la prudence, une bonne assurance : de quoi s'impliquer en toute quiétude dans une association !

VOS DEVOIRS

► **Le bénévole n'a pas de statut juridique.** Non rémunéré, il ne signe rien et donne de son temps librement pour aider une association, sans lien de subordination avec elle.

► **Le contrat qui vous lie est moral.** Vous vous obligez implicitement à respecter les principes et les règles de l'association, car vous n'agissez pas à titre privé : ce que vous ferez engage l'association.

► **Agissez en bon père de famille,** en concertation avec les autres membres et dans le cadre de vos attributions. N'hésitez pas à vous faire préciser certaines directives !

► **Gardez cependant votre sens critique :** si vous constatez par exemple que le matériel est défectueux, signalez-le afin qu'il ne soit pas utilisé.

LES RISQUES

► **Les bénévoles ne sont pas à l'abri** d'un accident corporel, y compris dans leurs déplacements et leurs activités administratives (chute...) ; et s'ils blessent quelqu'un, leur responsabilité civile, voire pénale, peut être engagée.

► **Les encadrants des activités sportives** sont soumis à des conditions de diplôme et à des règles strictes. De nombreux événements (spectacle, vide-greniers, sortie...) ont aussi leurs obligations afin d'assurer la sécurité du public.

► **Si vous utilisez vos biens** ou les mettez à disposition de l'association (par exemple votre caméra ou votre appareil photo pour une kermesse), ceux-ci peuvent être endommagés ou volés.

PROTÉGEZ-VOUS

► **Vérifiez les clauses de vos contrats d'assurance :** ils excluent parfois les risques encourus dans le cadre d'une association (dommages corporels, dommages aux biens, responsabilité civile).

► **Aucune obligation générale d'assurance** n'est par ailleurs faite aux associations - hormis si elles occupent un local, organisent des voyages, des activités sportives ou accueillent des mineurs ou des vacanciers.

► **Interrogez donc les responsables :** l'assurance de l'association couvre-t-elle les bénévoles, leurs biens, leurs déplacements et les accidents de la vie courante ? Prend-elle en charge les frais médicaux ? Prévoit-elle un capital invalidité ? Quels sont les plafonds d'indemnisation en individuelle accident et en responsabilité civile ? Les bénévoles sont-ils tiers entre-eux (si oui, en cas d'accident causé par un bénévole à un autre, la couverture sera plus protectrice) ? Y a-t-il un volet sur la protection juridique ?

► **Les contrats peuvent se cumuler :** pris en charge à la fois par votre assurance personnelle et par celle de l'association, un sinistre pourra être mieux couvert.



A titre de rappel, nous vous communiquons cet extrait de

l'arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Meuse

PRINCIPE GÉNÉRAL

Article 1^{er}. - Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.

Ainsi ne sont pas considérés les bruits provenant des infrastructures de transport et des véhicules qui y circulent, des avions, des activités et installations particulières de la défense nationale et des installations classées pour la protection de l'environnement et des bruits perçus à l'intérieur des mines, de leurs dépendances et des établissements mentionnés à l'article L. 231-1 du code du travail.

BRUITS LIÉS AUX COMPORTEMENTS

a) Dispositions générales

Article 2. - Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir par exemple :

- des cris d'animaux et principalement les aboiements,
- des appareils de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage,
- des appareils électroménagers,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- des pétards et pièces d'artifice.

- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation...

- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, appareils de production d'énergie, compresseurs non liés à une activité fixée à l'article R. 48-3 du code de la santé publique.

Article 3. - Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité seront prises en compte pour l'appréciation de la gêne due aux bruits de voisinage liés aux comportements.

La gêne est constatée sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures de niveaux acoustiques.

B) Dispositions particulières

LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC

Article 4. - Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle que soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- les publicités par cris ou par chants ;
- l'usage de tous appareils de diffusion sonore à l'exception des hauts-parleurs installés de manière fixe et temporaire soumis à autorisation des Maires ;
- la production de musique électroacoustique (instruments de musique équipés d'amplificateur), à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- la réparation ou le réglage de moteurs, quelle qu'en soit la puissance, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule

immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;

- les appareils, machines, dispositifs de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie ;
- l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives à ces dispositions pourront être accordées par les Maires, pour une durée limitée, et lors de circonstances particulières telles que manifestations culturelles, commerciales ou sportives, fêtes ou réjouissances. Une dérogation permanente est admise pour la fête nationale, le jour de l'An, la fête de la musique, et la fête annuelle de la commune.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Article 6. - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.



Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou un autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Suis-je concerné ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

* La diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.

Que dois-je faire ?

Je reçois les 6 chaînes analogiques ou moins :

- avant le passage, j'équipe chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

- après le passage, je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous ces postes.

Tous mes postes devront être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

Je sais maintenant l'essentiel !

✓ **Quand ?** Ma région passe à la télé tout numérique le **28 septembre 2010**.

✓ **Que dois-je faire ?** Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique.

Après le passage, je recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous mes postes reliés à une antenne râteau.

✓ **A la rentrée**, je recevrai dans ma boîte aux lettres un **guide complet** à lire et à conserver précieusement.

Comment m'équiper ?

AVEC UNE ANTENNE RÂTEAU (ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- un adaptateur TNT externe branché sur la prise F-Parco de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

- un abonnement : COM4+ IPTV IPTV3

AVEC UNE PARABOLE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- + une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT30
- + une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur MARSAT

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

- un abonnement : MARSAT COM4+ IPTV IPTV3

AVEC UNE BOX ADSL, LE CÂBLE OU LA FIBRE OPTIQUE.

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :

- numéricable
- BARTY BOX
- Bbox
- SPV
- newbox
- free

Si mon immeuble est raccordé au câble, les chaînes gratuites de la TNT peuvent être accessibles avec un adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. Je vérifie auprès de mon syndic ou de mon opérateur.

Je vérifie au préalable si j'habite une zone couverte ou non par la TNT : www.tousaunumerique.fr ou **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 9 h à 21 h)

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr
ou en appelant le
0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 9 h à 21 h)



Le 29 mai dernier, les mamans étaient à l'honneur à la salle de Belleville-sur-Meuse

A partir de 14 heures, l'harmonie municipale a interprété quelques morceaux, suivie de la chorale paroissiale.

Puis ce fut le tour des enfants de l'école maternelle Charles Perrault, qui avec tout leur cœur ont fredonné des chansons en hommage à leurs mamans.

M. le Maire, dans son discours en présence de M. Jacquemin, président de l'UDAF a souligné tout le mérite des mamans et en particulier à Mme Claudine MARMILLION qui a reçu la médaille d'argent de la famille Française pour avoir élevé 6 enfants et Mme Nadège BAK a reçu la médaille de bronze pour 5 enfants. La commune leur a offert à chacune, une composition florale.

Ce sont les enfants de l'école primaire qui ont clôturé cet après-midi.

A l'issue de la cérémonie, à chaque maman ayant eu un enfant au cours de l'année précédente, un livre de naissance a été remis ; et un coffret de produits de beauté a été distribué aux mères ayant élevé 4 enfants et plus.



L'eau potable

Pour protéger votre santé, le Ministère de la Santé assure le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles avec votre facture d'eau, en mairie et sur internet :





2010 : Année du vélo

Le premier semestre de cette année 2010 aura été le théâtre de 2 événements liés au sport cycliste dans notre commune.

En effet le 22 mai dernier, BELLEVILLE recevait l'arrivée de la quatrième étape du circuit de Lorraine, épreuve professionnelle préparatoire au prochain Tour de France.

L'organisation était d'importance et la mobilisation fût générale, la CODECOM de CHARNY étant partenaire de la commune dans le financement de cette manifestation.

Même si les riverains de la rue de Gaulle, commerçants et privés, ont subi quelques problèmes d'accès liés à la fermeture de cette artère importante, la journée fut exceptionnelle de par l'importance de l'événement et la clémence du temps.

Dès le début d'après midi, des épreuves de sprint mettaient aux prises les jeunes licenciés de l'US Thierville, le Comité des Fêtes ayant pour sa part, la charge de la buvette.

L'Harmonie Municipale était, elle aussi de la fête.

Dès 15 heures le podium de la région Lorraine était occupé par un hôte de marque en la personne de Daniel MANGEAS, speaker officiel du Tour de France et mémoire vivante du sport cycliste.

Vers 17 heures tout s'accélérait et un convoi interminable de motos et de voitures suiveuses s'ébranlait, annonçant l'arrivée imminente des coureurs.

C'est le français Pierre ROLLAND, 22^e du dernier Tour de France, qui l'emportait avec quelques secondes d'avance sur le second.

S'ensuivait, alors, la cérémonie protocolaire et la remise des récompenses durant laquelle notre Maire reçut un splendide maillot jaune de la part des organisateurs.

Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de cette magnifique arrivée.

Le dimanche 20 juin était aussi un jour réservé à la « petite reine » dans notre commune, puisqu'il s'y est disputé le traditionnel « Grand Prix de BELLEVILLE » organisé par le SAV Cycliste.

La journée était, certes, moins radieuse que pour le circuit de Lorraine, mais le temps s'est maintenu.

C'est un coureur local qui s'est imposé, en la personne de Yann WILLAIME, pensionnaire de l'US THIERVILLE et grand espoir du cyclisme meusien.



De cyclisme, il en sera encore question cet été, puisque VERDUN accueillera la semaine internationale du cyclotourisme et plus de 10 000 amateurs sont attendus dans la cité de la paix et aux alentours...

Alors tous à vos vélos !!!



Transport Intercommunal Verdunois - TIV



Où trouver l'information ?

- à l'agence **23, rue des Frères Boulhaut à VERDUN, n° Vert 0 800 49 50 84,**
- dans les bus, auprès des conducteurs,
- dans les mairies desservies par le réseau TIV,
- aux arrêts, avec le nom de l'arrêt, le plan du réseau et les horaires de passage,
- auprès des dépositaires suivants :
 - BELLEVILLE, au bureau de poste, 23, rue Gal de Gaulle
 - THIERVILLE, au Café des Sports, 54, Av. Pierre Goubet
 - VERDUN :
 - aux bureaux de poste 53, quai de Londres ou 56, rue L. Schweitzer
 - La Tabatière, 32, avenue Garibaldi
 - Tabac Chevert, place Chevert
 - Tabac Le Royal, 8, avenue Maréchal Joffre
 - Tabac de la Digue, 36, rue Raymond Poincaré
 - Tabac Foch, 3, place Maréchal Foch
 - Café des Marronniers, 4, place Aristide Briand.

Où trouver les titres de transport ?

- **pour les déplacements occasionnels :**
 - tickets à l'unité 0,85 €, auprès des chauffeurs de bus,
 - la carte 10 voyages 5,60 €, auprès des dépositaires et en agence TIV.
- **pour les déplacements exceptionnels :**
 - la carte découverte nominative d'une journée 2,20 €, auprès des chauffeurs.
- **pour les déplacements réguliers :**
 - le pass mensuel nominatif jeune 3,30 €, et adulte (+ de 18 ans) 18,50 €, auprès des dépositaires et de l'agence TIV,
 - le pass Mobilité réservé aux + de 60 ans non imposables, aux bénéficiaires du RMI, aux demandeurs d'emploi, aux invalides (taux 80 %), prix 12 €, auprès de l'agence TIV.

PS : les cartes d'abonnement sont délivrées uniquement à l'agence TIV sur présentation de justificatif, pièce d'identité et photo d'identité.

ACCUEIL DE LOISIRS BELLEVILLE SUR MEUSE DE 3 À 14 ANS

CET ÉTÉ À BELLEVILLE

3-5 ANS

 CHANTS, PEINTURE,
GRANDS JEUX, CUISINE

6-8 ANS

 PÊCHE, JEUX, MUSIQUE,
CAMPING, SPORT

9-11 ANS

 CAMPING,
BALLADE À VÉLO,
GRANDS JEUX, SPORT,
SORTIES

12-14 ANS

 GRANDS JEUX, VIDÉOS,
CAMPING,
BALLADE NATURE
SPECTACLE, AVIRON

**DU 02
AU 27
AOUT**
**BELLE VEGAS
LES SUPER HÉROS
LE FAR WEST
BELLYWOOD**

DES FORMULES ADAPTÉES À TOUS:
 - TOUTE LA JOURNÉE AVEC REPAS
 - TOUTE LA JOURNÉE SANS REPAS
 - APRÈS MIDI SEUL

**L'ACCUEIL DE LOISIRS DE
BELLEVILLE SUR MEUSE
ANIME LES ENFANTS DE 3 À 14 ANS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H
DU 2 AU 27 AOUT 2010**

 UN SYSTÈME DE GÉRALD PERMET AUX PARENTS QUI LE SOUHAITENT
DE DÉPOSER LEURS ENFANTS DÈS 08H ET DE LES REMPLIR À 17H
À UN CÔTÉ VOUS PRENEZ JOURNALIÈRE DE 2€

**LES INSCRIPTIONS ET LE RÈGLEMENT SE FERONT À PARTIR
DU MARDI 1 JUIN 2010
À LA MAIRIE DE BELLEVILLE SUR MEUSE
21 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
TÉL: 03.29.84.31.81**

 NOUS VOUS RENDRONS UNE FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET UNE FICHE
SANTÉ QUE VOUS VOUREZ BIEN REMPLIR ET DÉPOSER À LA MAIRIE.
LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT FOURNIR LEUR ATTESTATION
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE LORS DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

LES DIFFÉRENTES FORMULES D'INSCRIPTION:
 FORMULE 1: TOUTE LA JOURNÉE AVEC REPAS ET GÔTER
 FORMULE 2: TOUTE LA JOURNÉE AVEC GÔTER MAIS SANS REPAS
 FORMULE 3: APRÈS MIDI SEUL AVEC GÔTER

TARIFS À LA SEMAINE ET/OU MOIS

		FORMULE 1 (avec repas)		FORMULE 2 (sans repas)		FORMULE 3 (après midi)	
		COFFRE GRATY	NOUS COFFRE GRATY	COFFRE GRATY	1-COFFRE GRATY	COFFRE GRATY	NOUS COFFRE GRATY
semaine cette	Jeudi	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
	Ven	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
semaine pro	Jeudi	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
	Ven	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
semaine cette	Jeudi	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
	Ven	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
semaine pro	Jeudi	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€
	Ven	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€	11.00€


 LE MONTANT DES PARTICIPATIONS SERA ENCAISSÉ LORS DE LA REMISE DE
L'INSCRIPTION. NE PAS OUBLIER DE VOUS MUNIR DE VOS CHEQUES FRANÇAIS EN VUE
POURRIEZ LA RÉDUCTION DE VOTRE PARTICIPATION

Bibliothèque

Le 26 avril 2010 s'est déroulée l'assemblée générale de la bibliothèque. En présence des membres de l'association et du conseil d'administration, la lecture du rapport moral, d'activités et financier a été faite aux membres présents. Tous les rapports ont été votés à l'unanimité.

L'agrandissement des locaux a véritablement apporté un plus à la bibliothèque. Elle a permis, entre autre, une belle exposition photos sur les classes bellevilloises des années 50-60. Devant son succès, nous avons décidé de jouer les prolongations. Celle-ci n'a été possible que grâce aux documents prêtés par certains de nos adhérents. Qu'ils en soient vivement remerciés. Pour améliorer l'accueil, un petit coin café a été installé.

La priorité majeure de la bibliothèque est de coller au plus près de l'actualité littéraire. Un gros budget est consacré à l'achat de nouveaux livres.



La composition du nouveau bureau :

Président : Alain QUINQUET
 Vice-présidente : Annette PIERSON
 Trésorière : Elisabeth QUINQUET
 Trésorière adjointe : Claudine CLAISSE
 Secrétaire : Annette BASCHIROTTO
 Secrétaire adjointe : Liliane TOUSSAINT

Sans oublier les bénévoles qui assurent les heures d'ouverture de la biblio. Si les livres vous intéressent et si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à les rejoindre. Elles se feront un plaisir de vous accueillir.

Vous pouvez vous renseigner aux jours et heures d'ouverture : Lundi, mercredi, vendredi de 15 h à 17 h 30 et le samedi de 10 h à midi. Fermeture annuelle au mois d'août.

Annonce : si vous êtes en possession de photos du vieux BELLEVILLE, nous serions heureux d'en faire des copies pour une prochaine exposition. Merci d'avance.



Le bazar avant le cirque

Plusieurs semi-remorques, des caravanes et une multitude de véhicules ont « bouchonné » la rue De Gaulle, avant de s'engager sur la place Maginot afin d'y installer un immense chapiteau.

La famille FRANDJIS HART allait, pour six représentations, faire rêver de nombreux enfants. La magie du cirque allait de nouveau opérer !

Avec M^{lle} Sophie au ruban aérien, les jongleurs Monro, les assiettes folles de Robert et bien d'autres tours, les spectateurs n'ont pas boudé leur plaisir. Dans la journée, il était possible de visiter le zoo et de faire connaissance avec les six lionnes du Kenya, les animaux exotiques et bien d'autres animaux. Le cirque est parti en laissant aux enfants de bons souvenirs.



Danses de salon

Vous aimeriez savoir danser valse, rock, tango ? Rejoignez-nous dans l'élaboration d'une activité « danses de salon ». Elle aurait lieu chaque mardi soir à la salle polyvalente de VACHERAUVILLE. Ce projet ne pourra voir le jour que grâce à l'intérêt que vous lui porterez. Nombre de couples limités.

Pour tout renseignement, contactez M^{me} MAHUT Brigitte au 03/29/84/47/59.



Les Anciens Combattants couronnés

Même si avec le temps, leur cercle a tendance à rétrécir, les Anciens Combattants de la section de Belleville, que préside Denis Henrion, n'en sont que plus motivés pour se retrouver à quelques reprises au cours de l'année. 70 hommes et femmes, parmi eux, Angèle François, 102 ans, doyenne du Club des Pâlots, viennent de se retrouver à la salle des fêtes pour tirer les rois.

Un instant de gourmandise doublé du plaisir de faire quelques pas de danse avec l'orchestre « Ambiance », avant de déguster brioche et café, offerts aux participants. Le point final d'un après-midi qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse appréciée de tous.

Association BELLEVILLE Avenir

Notre association se pérennise mais certains de nos fidèles bénévoles prennent de l'âge et malheureusement des problèmes de santé les obligent à cesser toute activité au sein de notre équipe.

Nos trois manifestations, foire aux puces et bourses aux vêtements nous demandent du travail et de la présence ; la mise en place et le retrait du matériel sont des journées difficiles, surtout pour la foire aux puces.

De nouveaux bénévoles seraient les bienvenus. Nous n'avons plus les mêmes résultats qu'il y a vingt ans, il faut dire que les foires aux puces et vide-greniers se sont multipliés ce qui induit forcément un partage des visiteurs dans chaque manifestation.

Nous ne baissons pas les bras, nous devons satisfaire nos fidèles déposants et acheteurs ou simples curieux. Nous vous donnons **rendez-vous pour la BOURSE AUX VÊTEMENTS D'HIVER, LES 9 ET 10 OCTOBRE.**

Je tiens à remercier tous les bénévoles passés et présents dans notre association pour le travail accompli depuis des années, sans oublier nos visiteurs sans lesquels nos manifestations ne seraient pas.

Le Président.

LE CLUB DES PALOTS

ACTIVITÉ DU CLUB

Intense et massive participation au sein du club : de 18 à 25 personnes aux réunions des lundis et jeudis.



Nous continuons à fêter les anniversaires et c'est toujours un moment de joie. Chaque personne reçoit des fleurs ou autre. Nous célébrons également la fête des grands-mères, la fête des mères et celle des pères. Suivie d'un goûter et d'un petit présent, c'est une manifestation toujours appréciée.

SPECTACLES :

- Journée animation « Bouton d'or ».
- Séance théâtre au collège St-Jean, animée par les élèves.
- Voyage spectacle « *tournée Age tendre et tête de bois* ». Un bus de la société Marine Evasion nous a conduit au Zénith de Nancy. Départ à 12 h 30 le vendredi 11 juin. A l'arrivée nous attendait toute la magie des années 60 à 80 de la nouvelle tournée des idoles. Plus de 3 heures de spectacle de tubes légendaires présentés par Denise Fabre. Un après-midi inoubliable !



Si tout va bien un autre spectacle est prévu pour le 5 juillet : « **Les poupées d'or du folklore** » ; les 150 ans des poupées Petitcollin d'Étain, avec 150 danseurs et musiciens.

La joie de toutes ces mamies et papys est ma meilleure récompense. Je continuerai dans cette voie, si on m'en donne la possibilité. En souhaitant de bonnes vacances à M. le Maire, à son conseil municipal et aux employés de la commune.

Rendez-vous en septembre à la MJC.

Amitiés.

La présidente du club :
Annette PIERSON.

Commerces / Entreprises / Artisans à BELLEVILLE

CENTRE DE LAVAGE AUTOMOBILE

LAVOTOP, un centre de lavage voitures (rouleaux, laveur haute pression) a ouvert ses portes sur la zone du Wameau à Belleville.

CHANGEMENT D'ENSEIGNE

Anciennement "Le Chaudron", le café-restaurant "**LES PALOTS**" tenu par Romain NICOLAS et Madame, a réouvert, après travaux, le 18 mai dernier.

L'établissement est en mesure de vous accueillir du mardi 6 h au dimanche 15 h, pour chacun de ces jours, à partir de 6 h du matin jusqu'à 23 h en soirée, durant la semaine.

La capacité d'accueil du restaurant est de 28 places (après la réalisation de travaux en terrasse, dès la saison estivale 2011, cette capacité sera augmentée de 30 places supplémentaires à l'extérieur).

Le chef vous propose diverses possibilités de menus :

- plat du jour à 8 €
- menu « des Palots » à 28 €
- menu du jour à 12 €
- ou menu à la carte traditionnelle



Comité des fêtes

Comme tous les ans les membres du comité des fêtes ont œuvré afin de participer à l'animation de la commune.

• L'ouverture de la fête foraine :

Samedi 4 avril 2010



L'inauguration de la fête foraine est un des éléments incontournable de la commune. Comme d'habitude les

membres du Comité des fêtes et de la Municipalité ont accueilli les forains fidèles aux rendez-vous depuis des années. Après quelques morceaux de musique de l'Harmonie Municipale, un vin d'honneur a été servi à l'intérieur de la salle des fêtes.

Tout le monde s'est ensuite rendu dehors pour que Monsieur le Maire, accompagné du président du Comité coupe le ruban tricolore d'inauguration.



• Chasse à l'œuf : Dimanche 5 avril 2010

Cette année encore les enfants étaient au rendez-vous pour la 11^e chasse à l'œuf et les cloches étaient venues nombreuses pour déposer avec générosité les œufs sur

les terrains de la salle Convard. 3 parcours ont été organisés selon l'âge des participants. Un parcours pour les enfants de 2 à 3 ans à l'intérieur de la halle des sports, un pour les 4 à 6 ans et le dernier pour les 7 à 11 ans. A la fin de la chasse, un tirage au sort a été organisé pour permettre à 3 petits chanceux de gagner un beau gros lapin en chocolat. Ce fut un véritable plaisir pour les parents ainsi que pour les membres du Comité des fêtes, de voir petits et plus grands courir pour chercher les œufs et présenter leur butin.

• **Le loto : Samedi 20 février 2010**

Pour la seconde fois, le Comité des fêtes a organisé un loto. Comme l'année précédente, celui-ci fut un réel succès. 140 personnes environ se sont donné rendez-vous à la salle des fêtes pour tenter de gagner 1 ordinateur portable, 1 GPS, 1 Caddy garni, des bons d'achat et bien d'autres lots. La soirée fut animée par 2 passionnés de ce jeu qui distrait les grands mais aussi les petits. La vente des cartons, bingo, tombola mais aussi des boissons et pâtisseries était assurée par les membres bénévoles du comité.

• **L'arrivée du circuit de Lorraine :**

Samedi 22 mai 2010

Pour l'arrivée du circuit de Lorraine 2010, le Comité des fêtes a décidé d'être présent en organisant une buvette réservée aux supporters.

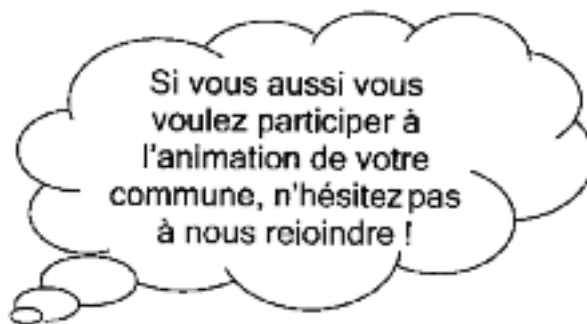
• **Feux d'artifice et bal du 13 juillet :**

Mardi 13 juillet 2010

Comme tous les ans, nombreux étaient les gens qui se sont donné rendez-vous à Belleville afin d'admirer le feu d'artifice tiré le long de la Meuse et assister ensuite au traditionnel bal complété par 2 buvettes et un stand restauration.

• **Brocante du 14 juillet : Mercredi 14 juillet**

Cette année plusieurs nouveautés ont vu le jour. En plus des nombreuses animations présentes, l'entrée devenue gratuite et le changement de rue (Gaston Demeois au lieu d'Aristide Briand) ont contribué à accroître le succès de cette manifestation pour sa 10^e édition.



Retrouver toute l'actualité du Comité des fêtes sur son site internet : www.cdfbelleville.fr

René ROBERT, un bénévole en or...

Créé il y a une trentaine d'années, le Comité des fêtes de Belleville n'a jamais cessé de remplir sa mission. Pendant cette longue période, un bénévole a participé à toutes les aventures : René ROBERT. Adhérent puis Président pendant 18 ans, il n'a jamais compté les heures passées dans les locaux à créer, réparer ou démonter les chars servant à la fois à la fête des Palots ou à la Saint-Nicolas.

Menuisier de profession, il continue aujourd'hui à transmettre son savoir-faire à travers diverses réalisations comme un nouveau podium d'animation servant ponctuellement de « maison de Saint-Nicolas ».

Redevenu adhérent depuis quelques années, René ROBERT s'est vu à la dernière Assemblée Générale promu Président Honoraire par Samuel AMBROSIO, actuel Président du Comité des fêtes.





Judo-Club Bellevillois

Avec la fin de la saison est arrivé le moment des récompenses. Comme ils sont contents et fiers, tous ces judokas en herbe ! Chacun est reparti avec son diplôme représentant la nouvelle ceinture et qui atteste du travail effectué tout au long de l'année écoulée. Pour leur bon travail ou leur application, leur assiduité ou leur écoute attentive, certains ont en plus reçu une petite coupe en récompense de leur attitude et de leur investissement supplémentaire. Cette année, Clément Léa, Benoit Toussaint, Manon Grenier et Alexandre Hug ont été distingués. Nul doute que d'autres auront à cœur de la mériter à leur tour la saison prochaine.



Baptiste Ehles, Manon Grenier et Marine Vigneron ont participé aux stages départementaux offerts par le club pour progresser dans la discipline. N'oublions pas les excellents résultats obtenus par Corentin Lebègue et Benjamin Baur en compétitions et galas.

Bonnes vacances à tous et à la rentrée prochaine pour une nouvelle saison sportive.

LES FRANCS ARCHERS DU VERDUNOIS : CHAMPIONS DE MEUSE

Le 25 avril dernier les Francs Archers ont organisé à Haudainville leur 1^{er} concours régional de tir en extérieur à 50 mètres. Ce concours servait aussi de support aux championnats de Meuse. Cela faisait bien longtemps que les Francs Archers n'avaient pas autant brillé en aussi grand nombre dans une compétition officielle... sur 7 participants du club, 5 titres de champion de Meuse individuel, le titre par équipe, une 3^e place ainsi qu'une 1^{ère} place en catégorie Découverte !!!

BRAVO A TOUS

CHAMPIONS DE MEUSE

- ARROUGE Yoann (junior classique)
- SANCHEZ Patrick (vétérans classique)
- DAMMAME Régis (vétérans poulies)
- FEUILLARD Christian (supervétérans poulies)
- HANQUET Denis (senior poulies)
- PETITDEMENGES Jacques (supervétérans poulies)



CHAMPIONS DE MEUSE PAR EQUIPE

- DAMMAME Régis (vétérans poulies)
- FEUILLARD Christian (supervétérans poulies)
- PETITDEMENGES Jacques (supervétérans poulies)

Pour la saison 2010/2011, nous espérons encore une pluie de titres comme celle-ci !! A noter que les prises de licences pour la nouvelle saison commenceront à partir du mardi 7 septembre 2010 à la halle Alain Convard, venez nombreux nous serons tous là pour vous accueillir au sein des Francs Archers du Verdunois.

FOOT DE BONHEUR C Toi et Moi

Mail : footdebonheur@orange.fr
 Blog : <http://footdebonheur55.skyrock.com>
 SIRET n° 501.258.644.00019 Code APE : 926C



FDB se projette avec vous dans l'Avenir Du Foot et du Cœur !



Notre projet associatif : FDB, c'est le partage de valeurs éthiques, sportives, culturelles, sociales et humaines autour de la pratique du football majoritairement pour des enfants. Il vise à : favoriser l'intégration et l'insertion sociale par l'intermédiaire d'actions culturelles ou sportives, conviviales, et collectives, apporter un complément éducatif aux enfants par la pratique du sport, développer en eux les notions de solidarité, respect, responsabilité, ouverture d'esprit, lutter contre les discriminations en tout genre et œuvrer pour l'égalité des chances de tous, collaborer avec le réseau social, travailler en partenariat avec des clubs pour des actions spécifiques. Après concertation, c'est ainsi qu'est maintenant clairement défini le projet associatif tel qu'il a évolué depuis la création de FDB.

Des objectifs importants : Une 4^e année d'activités se termine. Les animations sont maintenant bien ancrées dans le paysage associatif de la grande agglomération. Cet exercice aura été marqué par une réflexion poussée en lien étroit avec le CDOS Meuse dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Elle a abouti dans un 1^{er} temps à la reformulation du projet associatif (ci-dessus) pour une meilleure lisibilité. Au-delà, d'importantes démarches sont en cours de réalisation et d'étude : plaquette de présentation du projet FDB aux adhérents, aux partenaires, amélioration des qualités d'accueil, agréments AFP,

DDCSPP, affiliation UFOLEP pour rejoindre la Ligue de l'Enseignement et ses valeurs, ouverture du panel d'activités, implication des parents dans le projet et la vie associative, valorisation de la fidélité associative.

Des bénévoles et des parents indispensables : L'AG début 2010 a vu aussi la refonte du comité avec à sa tête un nouveau président Thierry ROSSI (père d'adhérents, directeur chez BERNI un des partenaires de FDB). Il succède à André CROSBIE. Et puis, comme dans toutes les associations, les gens se croisent. Une nouvelle équipe se met petit à petit en place, le renouvellement amenant un nouvel équilibre et une nouvelle richesse au cadre associatif. L'important étant de rester cohérent et de toujours garder la ligne de conduite établie en 2006 : implication, respect mutuel, partage, égalité, convivialité. Des indicateurs forts nous font dire régulièrement que ces convictions sont justes et notre projet en phase avec nos animations et nos idées. Ainsi, après le titre régional APELS en 2007, un nouveau trophée obtenu en mars par la FFMJS (Challenge de la plus belle initiative 2009 du département) est venu récompenser FDB. C'est la fête de solidarité du 20/6/09 qui a largement séduit le comité de décision. Les nombreux projets de FDB « s'exportent » donc et trouvent en même temps un accueil très attentif loin de notre commune. Cette année, FDB pour son savoir faire a été sollicité avec



ses bénévoles pour coorganiser avec DUN/MEUSE et le district Meuse la grande fête du football du VAL DUNOIS. Elle a réuni sur une journée complète plusieurs générations pour une animation sportive, humaine du bassin du VAL DUNOIS et bien au-delà au profit de l'UNICEF.

Des idées : A FDB, des nouveautés sont aussi en perspective. Ainsi, une importante journée de solidarité est à l'étude au profit d'une association caritative de dimension nationale. Un programme alléchant (défis, dépôt de denrées, repas, animations, interventions, vidéos de présentation, spectacle DVD, match de l'équipe de France sur écran géant, visite de personnalités ? partie jeu, chants, pour les enfants et adultes).

**Foot de Bonheur
et les Restos du Cœur
vous invitent le samedi
9/10/2010 de 16h à 24h !**

Après St-Etienne en 2008 ce sera Grenoble en 2010 pour les 3^{es} RENCONTRES NATIONALES

DE L'EDUCATION PAR LE FOOTBALL 19 et 20 novembre (Thème : Le Club de Foot du 21^e siècle). FDB ne ratera sans doute pas ce rendez-vous éducatif important.

« Vous aurez compris que tout est prétexte pour faire avancer l'éducation de nos enfants et s'amuser avec eux. » Alors, rejoignez nous pour jouer, participer, travailler, éduquer.

Ce qui fait notre fierté : Fêtes de fin de saison solidaires, Lauréat régional APELS 2007 : catégorie Prévention, Citoyenneté, Projet d'insertion FEJM, Partenariat avec la maison de l'enfance, 270 enfants de 36 communes en 4 ans, Trophée Michel JANVOINE 2010, etc. **Communication :** Blog – Gazette – Vidéo d'activités - mail – Comptes rendus – Papier – Est Républicain – AG annuelle – des bénévoles – vous. **Nos activités :** 1 € la séance goûter compris, le samedi de 14h à 16h – Lieu : CONVARD à BELLEVILLE aux beaux jours – THEVENON l'hiver.

« Alors ! Si ça marche avec eux, pourquoi pas avec vous ? Regardez tout ce que nous faisons ensemble ! »

PAINTBALL... LOISIR DU DIMANCHE



L'association BELLEVILLE PAINTBALL a été créée le 25 février 2010 et se compose de 16 adhérents.

Nous remercions tout particulièrement, Monsieur le maire de Belleville, M. Yves PELTIER, ainsi que ses conseillers municipaux d'avoir accepté de nous prêter le terrain se trouvant au cœur du bois LECOURTIER à Belleville. Nous avons terminé l'aménagement du terrain depuis quelques jours et l'avons entouré d'un filet de protection spécifique pour la sécurité des spectateurs.

Nous avons installé plusieurs obstacles qui vont nous servir à nous cacher, c'est un peu comme « jouer au soldat ». Selon le nombre de joueurs présents, nous nous divisons en 2 équipes, le but du jeu étant d'apporter dans son camp, un drapeau placé au milieu du terrain, sans se faire toucher.

Pour cela, nous disposons de lanceurs mécaniques et électros, à air comprimé. Nous sommes équipés de casques, gants et plastrons. Un lanceur envoie une bille, sa vitesse est d'environ 92 mètres/seconde, ce qui peut laisser parfois un petit « bleu ». Les billes sont biodégradables et ne tachent pas.

Une partie de jeu dure environ 15 minutes et peut amener à utiliser entre 150 et 200 billes par joueur.

Depuis notre association ne cesse de s'agrandir, c'est un sport de plein air qui plaît à tout âge (à partir de 16 ans), hommes et femmes.

Ce jeu devient une passion, cela permet de se défouler et de développer un esprit d'équipe et de compétition « avis aux amateurs ».

**Pour tous renseignements merci de contacter
M. KLEIN au 06 72 82 16 70.**





Belleville 55 Aviron

L'AVIRON, UN SPORT TOUS PUBLICS !



Déplacements dans tout le Grand Est

Fidèle à son habitude, le club a emmené ses rameurs à toutes les régates inscrites au calendrier : Nancy, Pont St-Vincent, Toul, Gérardmer, les lacs de l'Ailette et des Vieilles Forges, St-Mihiel. Rappelons à la régata-sport de Belleville, Angélique LEQUY, Fleur CASCARINO, Rémy DORLAN et Alexandre CAILLOT s'étaient imposés en skiff, propulsant le club à la 3^e place du classement général.

Une barreuse argentée

Mylène REVEANI est notre « barreuse référence ». Appréciée depuis de nombreuses années, par la Ligue de Lorraine, elle a mené le « 8 juniors » lorrain sur la 2^e marche du podium de la Coupe de France, en mai, à Bourges.

Les scolaires à l'aviron

Animation au club les mardis de 17h à 19h avec les élèves volontaires du Collège de Thierville dans le cadre du Contrat d'Accompagnement Educatif. Tous les mercredis après-midi s'y retrouvent des élèves de l'école primaire de Belleville (C.E.L.) et les sportifs du Collège de Thierville (U.N.S.S.)

Le 21 juin, tous les 6^e du Collège St-Exupéry ont découvert l'aviron au club au cours d'une journée entièrement dédiée à ce sport mais aussi au respect de l'environnement. La Conseillère technique lorraine, Marion JULLIEN, des

bénévoles et les professeurs d'EPS assureraient l'encadrement.

Handi-aviron : une première à Belleville

Grâce à du matériel parfois adapté, il est possible, quel que soit le handicap, de pratiquer l'aviron. Une trentaine de personnes en ont fait l'expérience le 19 juin, avec succès. Rappelons que le club compte parmi ses licenciés, des jeunes de l'ADAPEIM de Thierville et ce, depuis de nombreuses années.

Des rameurs « loisirs » très actifs

On peut ramer tant que l'on en a envie ! Notre groupe de 5 quinquas et

6 octos...généralistes en fait la démonstration tous les mercredis soirs. Ils ont suivi un stage - par précaution - d'initiation aux premiers secours auquel ont aussi participé des jeunes du club.

Un nouveau bateau dans le garage

C'est un « 4 de couple » transformable en « 4 de pointe barré » qui emmènera, on l'espère la saison prochaine, nos rameurs actuels et les nouveaux séduits par notre sport, vers de belles victoires !

DATES A RETENIR :

Dimanche 5 septembre : Tour de Madine à l'aviron

Dimanche 12 septembre :
Brocante sur la place de Belleville

Dimanche 3 octobre :
Régates-sprint en skiff devant le club.





Aéromodélisme en salle

Les habitants de Belleville et environs ont à leur disposition une nouvelle activité : l'aéromodélisme en salle (vol indoor).

Christophe Clerc, passionné d'aéromodélisme, pratique cette activité sur la base militaire de Rouvres avec des modèles Outdoor (extérieur). Mais par temps pluvieux ou en hiver, il est quasiment impossible de voler.

En 2008, il obtint de la part de Monsieur le maire de Belleville-sur-Meuse et de Madame la présidente de la CODECOM, l'autorisation d'utiliser la salle Alain Convard pour ses entraînements.

Par la suite et avec l'évolution d'accessibilité du marché aéromodéliste au grand public, il décide de créer un club d'aéromodélisme indoor (vol en salle) afin de faire découvrir, mais aussi d'accompagner, les personnes désireuses de faire évoluer leurs modèles ou souhaitant pratiquer cette activité.

Au mois de septembre 2009 se crée le "**BELLEVILLE-INDOOR-CLUB**", affilié à la Fédération Française d'AéroModélisme.

Le vol Indoor consiste, à l'aide d'une radiocommande, à faire évoluer dans un gymnase des avions et des hélicoptères "miniatures", ou tout autre modèle volant à motorisation électrique.

Suivant les modèles, on peut effectuer des figures de voltige comme avec les "grands": vols sur le dos, loopings... ou des vols en 3 dimensions avec des figures plus complexes.

Le club possède un avion et un hélicoptère école avec lesquels les débutants peuvent se former sous la direction de Christophe, pilote confirmé et expérimenté.

Grâce à la générosité et la qualité d'écoute de Monsieur le maire de Belleville-sur-Meuse, le club devrait bientôt avoir la possibilité de faire évoluer ses modèles en extérieur, pendant les beaux jours, sur le terrain qui se trouve à l'arrière de la salle.



Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez venir nous voir tous les samedis à partir de 20h et dimanches à partir de 13h à la halle Alain Convard, et par la même occasion vous verrez les évolutions des avions et hélicoptères.

Belleville-indoor-club sera également présent à Belleville Model'expo 2010 les 23 et 24 octobre 2010 à la salle Alain Convard avec démonstrations de vol en extérieur et initiation au pilotage si la météo est favorable.

BELLEVILLE INDOOR CLUB

2, rue de la Galavaude - BELLEVILLE - Tél. 06 87 39 75 55

bellevilleindoor@gmail.com

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PASS-TENNIS !

Cette année encore vous pouvez bénéficier des avantages pass tennis initiés par la FFT et soutenus par notre comité Meuse de tennis. Ceux-ci vous offrent la possibilité de disposer d'une licence tennis pour l'été, (jusqu'à novembre) pour un prix modique.

Tout le monde, dès 9 ans peut en bénéficier. Seule condition, ne pas posséder la licence FFT 2009.

Nos tarifs pass-tennis de l'année :

25 € pour un adulte.

12 € pour un étudiant de plus de 18 ans, sur présentation de sa carte.

10 € pour les 9/18 ans

Ce tarif est dégressif pour les familles, la cotisation passe à 6 € à partir du 2^e enfant. La bonne solution pour occuper les enfants en période de vacances scolaires.

Attention : cette opération se termine fin août.

C'EST LES VACANCES



Notre école de tennis a pris fin le Mercredi 9 juin, avec la traditionnelle remise des ballons de couleur et une petite collation offerte par les éducateurs à tous les enfants présents.

Journée placée sous le signe de la bonne humeur, malgré un soleil capricieux.

Les inscriptions pour la rentrée prochaine se dérouleront le **samedi 28 août** à partir de 17h00 sur les terrains de Belleville. Ne ratez pas ce rendez-vous, car nous prendrons également les inscriptions pour la journée des enfants à l'open de Moselle de Metz, l'occasion pour eux de voir les grands joueurs du circuit.

FINI AUSSI POUR LE C.E.L.

(Contrat Educatif Local)

Les enfants ont été nombreux à répondre présents à notre invitation. Une quinzaine environ, qui se sont retrouvés pour une heure de tennis hebdomadaire le vendredi après l'école.

Une expérience intéressante qui a plu à tous et qui sera reconduite en 2011. Renseignez-vous dès septembre auprès de votre école élémentaire.



TOURNOI JEUNES

Celui-ci débute le 12 et se termine avec toutes les finales le samedi 26 juin. La journée des 8 ans est programmée le samedi 19 juin de 14 à 19h00. notre tournoi est ouvert aux jeunes de 9 à 16 ans de non classé à 15/1 et comme d'habitude, tous les participants sont récompensés. Plus d'infos dans le prochain numéro !!

2010 L'ANNEE DES FEMMES



Depuis quelque temps déjà, le changement était engagé. 2010 concrétise ce mouvement. Anna, Charlotte, Isabelle, Karine, Pierrette et Virginie, plus motivées que jamais, sont arrivées sur les courts avec l'envie de jouer et de gagner !!

Les raquettes FFT

Avec 10 clubs engagés, elles avaient fort à faire ! Malgré tout, après une phase finale très disputée face à Commercy et Thierville, elles ont brillamment remporté la coupe de championne de Meuse. Première place départementale qui leur permet, au grand dam de certains clubs amis, de participer à LA PHASE REGIONALE le 27 juin en Forêt de Haye.

Une très belle journée pour nos joueuses en perspective !

Les championnats d'été

Grâce à leurs très bons résultats, 4 victoires sur 5 rencontres, face à des clubs de Meuse et Meurthe-et-Moselle, elles montent d'une catégorie l'année prochaine passant ainsi en pré-régionale 2, même rang que les garçons, ça va devenir sérieux !!

Nous félicitons et encourageons toutes nos équipes, hommes et femmes auxquels j'associe bien sûr les jeunes qui ont défendu nos couleurs dans un très beau championnat inter clubs en février-mars !

Ils ont bien mérité le repos et le soleil des vacances. Reposez-vous bien cet été et revenez-nous en pleine forme pour la saison prochaine

Info : Les licences 2011 se prennent dès octobre lors de notre assemblée générale, pensez-y !!

Bonnes vacances à tous et n'oubliez pas d'utiliser sans modération nos superbes courts de tennis de Belleville. Rendez-vous au mois de septembre

Renseignements et licences au 03 29 84 70 82.

Club de Boxe française savate Belvillois

La saison 2009-2010 se termine

Quelques points marquants de cette saison avec 70 adhérents

Le 1^{er} novembre 2009, nous avons tenu notre Assemblée Générale à la MJC de Belleville en la présence de M^{me} Soubrier, présidente de la Codecom de Charny, de M. Peltier, maire de Belleville et de M. Morel, adjoint aux sports.

L'occasion de dresser un bilan du club aussi bien humain que financier et de présenter nos projets.

La finale lorraine des jeunes minimes et du Tournoi de l'Avenir, organisé à Brehens-les-Forbach, a permis d'emmener 7 jeunes boxeurs et boxeuses. Trois ont été qualifiés pour la finale « secteur » qui s'est déroulée à Saint-Amé dans les Vosges, deux sont devenus vice-champion de l'Est, Léa Lefetz en minimes et Pierre Ludet en benjamins. Sanhagi Alizée qualifiée pour les finales France du Tournoi de l'Avenir (vice-championne de France).



compétition gracieusement prêté par le club de Dombasle-sur-Meurthe pour le plus grand plaisir des 400 spectateurs présents ce soir-là, montrant l'intérêt grandissant pour notre discipline.

Trois de nos boxeurs et boxeuses ont remporté une victoire.

- Léa Lefetz en assaut technique,
- Morgan Ganter en combat par Ko à la 2^e reprise,
- Xavier Magat en combat par Ko à la 2^e reprise.

N'oublions pas que même les perdants ne déméritent jamais dans ce sport. La boxe française est un art exigeant et technique et il n'est jamais facile d'évoluer sur un ring devant 400 personnes.

Un grand merci à Robert Urbain qui a couvert cette belle soirée pour l'Est Républicain et répond toujours présent à nos sollicitations.

A l'occasion des 10 ans du club, le président-entraîneur Angelo Sanhagi a reçu deux magnifiques trophées des mains de M. Bourget Fabrice de « Vivre mobile » Verdun.

Et enfin, le club tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui nous aident tout au long de l'année et principalement pour l'organisation du Gala de Belleville ; sans eux, rien ne pourrait se faire.

La saison s'est terminée par un pique-nique le 4 juillet 2010 à Sommedieu.



Le club tient à mettre à l'honneur Ludovic Delattre (ancien champion de France de full contact) qui depuis 1 an et demi entraîne la section des petits, seconde l'entraîneur principal et répond toujours présent à toutes les occasions.

Maité Sanhagi, - de 60 kg, a combattu à Thionville le 10 avril 2010 (en senior 2^e série), victoire à l'unanimité ; puis à Mâcon, en finale début mai 2010, où elle s'est inclinée face à la boxeuse d'Alsace (vice-championne de l'Est).

Cette année, grâce à notre sponsor (Toussaint Raphaël), 11 compétiteurs évoluent avec les nouvelles tenues offertes par CEGE.

Le 15 mai 2010, nous avons organisé notre 4^e Gala de boxe française à la salle Alain Convard de Belleville ; 4 mois d'organisation nous ont permis de rassembler pas moins de 28 boxeurs et boxeuses dont 6 de notre club. Les boxeurs venant d'Ile de France, d'Isère, de Cote d'Or, d'Alsace et de Lorraine ont pu évoluer sur un ring de



Horaires d'entraînement :

- Lundi de 18h15 à 20h15, salle Alain Convard
- Mercredi de 18h15 à 20h15 à la MJC
- Samedi de 15h à 17 h, salle Alain Convard.

Encadrement :

- Angelo Sanhagi, brevet d'état, éducateur sportif,
- Maité Sanhagi, monitrice de boxe,
- Ludovic Delattre et Xavier Magat, initiateurs,
- Eric Lefetz, conseil du club.

Naissances du 1^{er} décembre au 10 juin 2010

LEFAUCHEUX Théo	01/12/2009	Verdun
REPIQUET Raphaël Pierre Joseph	26/12/2009	Verdun
BOURGUIGNON Brendon	28/12/2009	Verdun
HENRY Noa Sacha	21/01/2010	Verdun
VEYRETOUT Paul	25/01/2010	Verdun
ANDRÉ Noé Paul	06/02/2010	Verdun
CHAUMONT-ZEBRAK Nathan Valentin Porti	13/02/2010	Verdun
BOHIN Titouan	16/02/2010	Verdun
DONVAL Elyson	08/03/2010	Verdun
LIN Kylian Mathis	21/03/2010	Verdun
RIVIERRE Boussaïna	07/04/2010	Verdun
LUDWICZAK Mathys	21/04/2010	Verdun
THILTGES Nathan	13/05/2010	Verdun
PARNY Sarah	14/05/2010	Verdun
BASTIEN Lyvan	15/05/2010	Verdun
MARQUIS Mathis	15/05/2010	Verdun
MALCHUS Kalvin	18/05/2010	Verdun
SELEMANI Faouzia	24/05/2010	Verdun
MULLER Apolline	28/05/2010	Verdun
MULLER Philippine	28/05/2010	Verdun
CAMBEFORT Ambeline	01/06/2010	Verdun
MORLOT-GONTHIER Inès	10/06/2010	Verdun

Mariage de mai 2010

SPART Mika et STEPHAN Dalila 15 mai 2010

Décès du 26 novembre 2009 au 5 juin 2010

FRANÇOIS Robert	26 novembre 2009	à Verdun
BROCHET Andrée née LAVIGNE	06 décembre 2009	à Belleville
FIDRY Florian	10 décembre 2009	à St-Maurice-les-Charencey (Orne)
BIC Julien	17 décembre 2009	à Belleville
BLOUET Alain	20 décembre 2009	à Belleville
BINI Maria	24 décembre 2009	à Verdun
FERRARI Pierre	28 décembre 2009	à Verdun
PIERSON Claude	29 décembre 2009	à Verdun
BOIVIN Nicolas	30 décembre 2009	à Verdun
PARIS Charles	07 janvier 2010	à Verdun
PITTON Ida	29 janvier 2010	à Verdun
NOIRJEAN Renée épouse HNYLUCK	20 février 2010	à Verdun
ZAMBEAUX Jean-Louis	11 mars 2010	à Verdun
LEMOYNE Louis	15 avril 2010	à Verdun
SCHAUVINGER Daniel	24 avril 2010	à Nancy (54)
SIMONE Rita	05 juin 2010	à Verdun

MÉDAILLES ET DISTINCTIONS

Médaille d'honneur agricole - ARGENT

Madame Annette CASIES née PICQUOIN

Secrétaire CEFIGAM Verdun (centre gestion agricole)
13, rue du Grand Trise - Belleville

Monsieur Jean-Pierre MOREL

ADHEO 109 (centre de gestion) Belleville
15, rue des Orchidées - Belleville

Médaille d'honneur agricole - OR

Monsieur Claude GAND

ADHEO 109 (centre de gestion) Belleville
19, rue du Général Sarraill - Belleville

Médaille d'honneur agricole - GRAND OR

Madame Monique RICHARD

MSA Verdun - 118, rue de la Galavaude - Belleville

Médaille d'honneur du travail - ARGENT

Mlle Christine ANDRIEUX

VITHERM France étain - 18, rue de la Galavaude - Belleville

Madame Nathalie COTEL née COMBREXELLE

Chargée d'opération SA-VTB 55 Verdun - 11, rue Jean Jaurès - Belleville

Madame Rachel MARTIN

Employée commerciale CORA Verdun
3, route de Montgrignon - Belleville

Madame Noëlle THERRILLION née DAZIANO

Comptable SA-VTB 55 Verdun - 5, rue de la Galavaude - Belleville

Monsieur Jean-Paul EHLES

Chauffeur PL Berthold Dieue - 38, rue du Général Mangin - Belleville

Monsieur Armand CLOUT

Responsable d'Activité Crédit Mutuel Strasbourg
34, rue du Colonel Driant - Belleville

Médaille d'honneur du travail - VERMEIL

Monsieur Claude COTEL

TP SA Monti Damvillers - 11 bis, rue Jean Jaurès - Belleville

Monsieur Roger DROUIN

Agent coagulateur Fromagerie Hutin Dieue - 18, rue de la Galavaude - Belleville

Médaille d'honneur du travail - GRAND OR

Madame Marie-Odile BREDA née HACQUIN

Employée de banque CIC agence Verdun - 1, rue Jean Jaurès - Belleville

Monsieur Grégoire RAFFA

Magasinier Moulet SA Verdun - 18, rue des Closeries - Belleville

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale - ARGENT

Monsieur Serge BIOLI

Employé Codecom Verdun - 48, rue de la République - Belleville

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités - ARGENT

Madame Armelle ENCHERY née NICOLAS

Adjoint administratif 1^{er} classe CHU Verdun - 88, Av. Gaston Demenois - Belleville

Madame Marylène GATEAU née BATTIGELLI

Adjoint administratif 2^e classe Conseil Général Meuse Bar-le-Duc - 4, rue de la Galavaude - Belleville

Madame Chantal GEORGES née DELANDRE

Adjoint technique 1^{er} classe Conseil Général Meuse Bar-le-Duc
14, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Belleville

Madame Geneviève HINSINGER née ROBINET

Infirmière psychiatrique classe supérieure CHU de Verdun - 73, rue du Port - Belleville

Monsieur Michel LEA

Adjoint technique 2^e classe CCAS Meuse de Verdun - 5 ter, rue du Fort - Belleville

Monsieur Pascal MORET

Adjoint technique OPAC Meuse Bar-le-Duc - 36, Avenue Aristide Briant - Belleville

Madame Catherine LEFORT

Agent Services Hospitaliers qualifié CHU Verdun - 20, rue de la Galavaude - Belleville

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités - VERMEIL

Madame Francine DALIER née DROUET

Aide-soignante classe exceptionnelle CHU Verdun - 16, rue de la Galavaude - Belleville

Madame Régine MUNERELLE

Infirmière cadre de Santé CHU Verdun - 50 bis, rue du Fort - Belleville

Madame Martine VALLERIN

Aide-soignante classe exceptionnelle CHU Verdun - 3, rue du barrage - Belleville



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

www.intermarché.com

**TOUS
UNIS
CONTRE
LA VIE
CHÈRE**

OUVERT
du **LUNDI** au **SAMEDI**
de 8h30 à 19h15
sans interruption
et **TOUS**
LES DIMANCHES
de 8h30 à 12h30

**STATION SERVICE OUVERTE
24 H/24**

4-6 av. du Général de Gaulle

BELLEVILLE-SUR-MEUSE